

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
180 francs suisses
Fascicule mensuel:
16 francs suisses

105^e année - N° 4
Avril 1989

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS

Arrangement de Madrid (marques), Arrangement de Nice, Arrangement de La Haye: Application à Aruba 131

Traité de Budapest. Modifications des taxes perçues selon la règle 12.2 du Règlement d'exécution du Traité de Budapest et extension de la liste des types de micro-organismes et de matériel acceptés en dépôt: American Type Culture Collection (ATCC) (Etats-Unis d'Amérique) 131

ACTIVITÉS DU BUREAU INTERNATIONAL

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 1988. L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle 133

ÉTUDES

Le déséquilibre nord-sud en Europe, de *A. de Elzaburu* 175

La protection des procédés et produits biotechnologiques modernes au titre de la propriété industrielle, de *E. Häusser* 177

NOUVELLES DIVERSES

Equateur, Grenade, République dominicaine 182

CALENDRIER DES RÉUNIONS 183

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Code des Etats-Unis d'Amérique, Titre 15, Chapitre 22 — Marques (Loi sur les marques (Loi Lanham) de 1946 modifiée en dernier lieu par la Loi de 1988 portant révision de la législation sur les marques (100-667 du 16 novembre 1988)) (*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*) Texte 3-001

© OMPI 1989

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

Notifications relatives aux traités

**Arrangement de Madrid (marques),
Arrangement de Nice,
Arrangement de La Haye**

Application à Aruba

Le directeur général de l'OMPI, se référant aux notifications Madrid (marques) N° 38, Nice N° 67 et La Haye N° 28 datées du 22 juillet 1988¹ a informé les gouvernements intéressés que, dans le délai de six mois à compter de la date desdites notifications, aucune objection ne lui a été communiquée à l'encontre de la proposition énoncée par le Gouvernement des Pays-Bas dans sa note N° 4175 du 24 juin 1988 jointe aux notifications précitées, et qu'en conséquence, le 20 février 1989, le Gouvernement des Pays-Bas a déposé auprès du directeur général de l'OMPI des déclarations selon lesquelles le Gouvernement des Pays-Bas suspend, pour une durée indéterminée, l'application à Aruba de chacun des traités mentionnés ci-après, et ce avec effet rétroactif à compter de sa date d'entrée en vigueur pour Aruba: l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891, révisé à Nice le 15 juin 1957 et à Stockholm le 14 juillet 1967; l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 et à Genève le 13 mai 1977; l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels du 6 novembre 1925, complété par l'Acte additionnel de Monaco du 18 novembre 1961, l'Acte complémentaire de Stockholm du 14 juillet 1967 et le Protocole de Genève du 29 août 1975 (voir les notifications Madrid (marques) N° 37 du 8 août 1986², Nice N° 64 du 8 août 1986³ et les notifications La Haye N°s 24 et 25 du 8 août 1986⁴).

Notifications Madrid (marques) N° 40, Nice N° 68 et La Haye N° 29, du 27 février 1989.

¹ Ces notifications n'ont pas été publiées dans la présente revue.

² Voir *La Propriété industrielle*, 1986, p. 375.

³ *Ibid.*, p. 376.

⁴ *Ibid.*, p. 375 et 376, respectivement.

Traité de Budapest

**Modifications des taxes perçues
selon la règle 12.2 du Règlement d'exécution
du Traité de Budapest et extension de la liste des types de
micro-organismes et de matériel acceptés en dépôt**

AMERICAN TYPE CULTURE COLLECTION (ATCC)

(Etats-Unis d'Amérique)

Le directeur général de l'OMPI a été informé, par une notification du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, datée du 14 février 1989 et reçue le 1^{er} mars 1989, de modifications des taxes perçues et de l'extension de la liste des types de micro-organismes et de matériel acceptés en dépôt par l'American Type Culture Collection (ATCC) en tant qu'autorité de dépôt internationale selon le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980. Le texte de ladite notification est le suivant:

Nous avons reçu une notification de l'American Type Culture Collection concernant un nouveau barème de taxes, ainsi qu'une extension des types de micro-organismes et de matériel acceptés en dépôt par cette organisation. Conformément à la règle 12.2.a) du Règlement d'exécution du Traité de Budapest, j'ai l'honneur de vous communiquer les modifications suivantes apportées aux taxes:

Taxes pour la remise de cultures

*par échantillon
dollars EU*

Cultures ATCC

Algues, bactéries, bactériophages,
champignons, cultures de tissus
végétaux, levures, plasmides, proto-
zoaires et vecteurs

Institutions des Etats-Unis d'Amérique

sans but lucratif 45

Institutions étrangères sans but lucratif 45*

* Avec un supplément de 25 dollars EU par culture pour frais d'administration et de traitement.

Autres institutions des Etats-Unis d'Amérique et étrangères	70
<i>Lignées de cellules et oncogènes ATCC</i>	
Institutions des Etats-Unis d'Amérique sans but lucratif	50
Institutions étrangères sans but lucratif	50**
Autres institutions des Etats-Unis d'Amérique et étrangères	80
<i>Virus, animaux et végétaux, rickettsies et chlamydo bactéries ATCC</i>	
Institutions des Etats-Unis d'Amérique sans but lucratif	40
Institutions étrangères sans but lucratif	40***
Autres institutions des Etats-Unis d'Amérique et étrangères	64

Les lignées de cellules commandées en ampoule, les protozoaires envoyés en tube à essai et tout autre matériel spécialement commandé en tube à essai donnent lieu à la perception d'une surtaxe de laboratoire de 35 dollars EU.

Le montant minimum d'une facture est de 45 dollars EU et les commandes portant sur un montant inférieur seront facturées au prix minimum.

Frais d'expédition: tout matériel périssable ou pathogène qui, du fait de sa nature, doit être emballé, manipulé ou transporté de façon spéciale, est expédié F.A.B. origine, fret payé d'avance, par le transporteur choisi par l'ATCC.

** Avec un supplément de 30 dollars EU par culture pour frais d'administration et de traitement.

*** Avec un supplément de 24 dollars EU par culture pour frais d'administration et de traitement.

En outre, conformément à la règle 3.3 du Règlement d'exécution du Traité de Budapest, l'American Type Culture Collection (ATCC) est désormais en mesure d'accepter les micro-organismes suivants: algues, bactéries, champignons, cultures de tissus végétaux, embryons animaux, hybridomes, levures, lignées de cellules, oncogènes, phages, plasmides, protozoaires, semences, virus animaux, virus végétaux.

(Traduction)

[Fin du texte de la notification du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique]

Les taxes qui figurent dans ladite notification du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique seront applicables dès le trentième jour à compter de la date (30 avril 1989) de leur publication dans le présent numéro de *La Propriété industrielle*, soit dès le 30 mai 1989 (voir la règle 12.2.c) du Règlement d'exécution du Traité de Budapest), et remplaceront les taxes publiées dans le numéro de juillet/août 1986 de *La Propriété industrielle*¹.

L'extension de la liste des types de micro-organismes et de matériel qui seront acceptés en dépôt par l'American Type Culture Collection (ATCC) prendra effet à la date (30 avril 1989) de sa publication dans le présent numéro de *La Propriété industrielle*.

Communication Budapest N° 51 (cette communication fait l'objet de la notification Budapest N° 77 du 6 mars 1989).

¹ Voir la notification Budapest N° 52 du 16 juillet 1986 dans *La Propriété industrielle*, 1986, p. 323.

Activités du Bureau international

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 1988*

L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle

I. Activités de propriété intellectuelle: promotion de la reconnaissance universelle et du respect de la propriété intellectuelle

Objectifs

L'objectif général est de favoriser la prise de conscience des avantages de la propriété intellectuelle — propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur — pour le progrès social, économique et culturel de tout pays et la promotion continue de la cause de la paix. L'objectif est aussi d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités sur la reconnaissance et la protection des droits de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI, ce qui leur donnerait tout naturellement accès à ces avantages.

Activités

Pendant la période examinée dans le présent rapport, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à devenir parties à la Convention OMPI et aux autres traités administrés par l'organisation. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec

des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'acceptation de tel ou tel traité par tel ou tel pays ont été établies et envoyées aux autorités compétentes des pays intéressés.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Le 22 février, l'Equateur a déposé son instrument de ratification de la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 22 mai.

Le 28 mars, la Guinée-Bissau a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 28 juin.

Le 16 mai, la Trinité-et-Tobago a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 16 août.

Le 18 mai, le Swaziland a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 18 août.

Le 1^{er} octobre, la Malaisie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 1^{er} janvier 1989.

Le 8 décembre, le Libéria a déposé son instrument d'adhésion à la Convention OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 8 mars 1989.

Ces adhésions ont porté le nombre des Etats parties à la Convention OMPI à 123. Ces pays étaient les suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Niger,

* Le présent article est la première partie d'un rapport sur les principales activités de l'OMPI en général, d'une part, et dans les domaines du droit de la propriété industrielle, d'autre part. Les activités menées dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins font l'objet d'un rapport correspondant dans la revue *Le Droit d'auteur*.

La première partie traite des activités de l'OMPI en tant que telle et des activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle. La seconde partie, qui sera publiée dans le numéro de mai de la présente revue, traitera des autres activités menées dans ces domaines.

En général, le rapport suit l'ordre dans lequel les activités sont présentées dans le programme pour la période biennale 1988-1989, approuvé en 1987 par les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI. Il emprunte à ce programme la définition des objectifs des activités décrites.

Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Le 28 mars, la Guinée-Bissau a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris, qui est entrée en vigueur à son égard le 28 juin.

Le 16 mai, la Trinité-et-Tobago, pays déjà partie à la Convention de Paris, a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de Stockholm (1967) de cette convention, qui est entré en vigueur à son égard le 16 août.

Le 23 juin, la Malaisie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris, qui est entrée en vigueur à son égard le 1^{er} janvier 1989.

Les adhésions de la Guinée-Bissau et de la Malaisie ont porté le nombre des Etats parties à la Convention de Paris à 99.

Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. Le 16 mai, la Trinité-et-Tobago a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne, qui est entrée en vigueur à son égard le 16 août.

Le 20 mai, le Pérou a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne, qui est entrée en vigueur à son égard le 20 août.

Le 16 novembre, les Etats-Unis d'Amérique ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention de Berne, qui est entrée en vigueur à leur égard le 1^{er} mars 1989.

Le 8 décembre, le Libéria a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne, qui est entrée en vigueur à son égard le 8 mars 1989.

Ces quatre adhésions ont porté le nombre des Etats parties à la Convention de Berne à 81.

Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. Le 27 juin, la Trinité-et-Tobago a déposé son instrument d'adhésion à la Convention phonogrammes, qui est entrée en vigueur à son égard le 1^{er} octobre. A cette date, 42 Etats étaient parties à cette convention.

Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. Le 20 octobre, l'Union soviétique a déposé son instrument d'adhésion à la Convention satellites, qui est entrée en vigueur à son égard le 20 janvier 1989. A cette date, 12 Etats étaient parties à cette convention.

Traité relatif à la double imposition

Convention multilatérale de Madrid tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur. Le 15 avril, le Pérou a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Madrid. Cette convention n'est pas encore en vigueur.

II. Promotion de l'adhésion aux traités assurant l'enregistrement international des droits de propriété industrielle et de l'application de ces traités

Objectifs

L'objectif général est de promouvoir la prise de conscience des avantages des traités administrés par l'OMPI qui assurent l'enregistrement international des droits de propriété industrielle, cet enregistrement rendant la protection de ces droits au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter de demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux.

L'objectif est aussi d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces traités, ce qui leur donnerait tout naturellement accès à ces avantages.

Les traités dont il s'agit sont les suivants:

- i) le Traité de coopération en matière de brevets,
- ii) l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques,
- iii) l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels,
- iv) l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international,
- v) le Traité concernant l'enregistrement des marques (*non utilisé actuellement*),
- vi) l'Arrangement de Vienne sur la protection des caractères typographiques et leur dépôt international (*non encore en vigueur*),
- vii) le Traité de Genève concernant l'enregistrement international des découvertes scientifiques (*non encore en vigueur*).

Enfin, l'objectif est aussi de faire en sorte que par des relations suivies entre l'OMPI, d'une part, et les gouvernements et les organisations internationales, d'autre part, l'on sache bien ce qui se fait et ce qui est prévu de part et d'autre, afin d'inspirer à tous des activités de plus en plus utiles, d'unir les efforts lorsque c'est possible et d'éviter tout double emploi inutile.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le 21 décembre, le Burkina Faso a déposé son instrument d'adhésion au PCT, qui est entré en vigueur à son égard le 21 mars 1989. L'adhésion du Burkina Faso a porté le nombre des Etats parties à ce traité à 41.

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. La Tunisie a cessé d'être membre de l'Union de Madrid le 9 avril 1988.

Le 22 août, le Portugal a déposé son instrument de ratification de l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967, modifié le 2 octobre 1979, de l'Arrangement de Madrid, qui est entré en vigueur à son égard le 22 novembre 1988.

III. Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle et de l'information en matière de brevets

Objectif

L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser des systèmes de propriété intellectuelle adaptés à leurs objectifs de développement selon les modalités suivantes:

- i) mettre en valeur les ressources humaines,
- ii) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale,
- iii) faciliter la création ou la rénovation d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration de la législation nationale ou régionale et l'exercice des droits découlant de cette législation,
- iv) favoriser l'activité inventive et l'activité artistique créatrice nationales ainsi que la protection des expressions du folklore,
- v) faciliter l'acquisition de techniques étrangères brevetées et l'accès aux oeuvres étrangères protégées par le droit d'auteur,
- vi) faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation de cette information,
- vii) faciliter la création d'un corps de professionnels.

Activités

Mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de cours ou stages de formation et de séminaires: programme ordinaire à l'échelon mondial et activités aux échelons régional et national

PROGRAMME ORDINAIRE DE FORMATION À L'ÉCHELON MONDIAL

En 1988, l'OMPI a reçu 628 demandes de *stage en propriété industrielle* émanant de 101 pays en développement, de trois autres pays et de 11 organisations. Deux cent quatre-vingt-onze de ces demandes, émanant des 92 pays et des 7 organisations indiqués ci-après, ont été acceptées et ont débouché sur les cours ou stages de formation mentionnés: Argentine, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Iles Cook, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Libéria, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Niger, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe, Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS), Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle (ICAITI), Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP), Association internationale d'essais de semences (ISTA), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

Trente-deux pays, quatre organisations intergouvernementales et deux institutions ont accepté de prendre à leur charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour ou d'autres frais occasionnés par la formation dans le domaine de la propriété industrielle: Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Bénin, Brésil, Bulgarie, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Israël, Japon, Malawi, Mexique, Pays-Bas, Philippines, République démocratique allemande, République de Corée, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Togo, Union soviétique,

Uruguay, Venezuela, Bureau Benelux des marques (BBM), CompuMark (Anvers), Centre international de documentation de brevets (INPADOC) (Vienne), OAPI, Office européen des brevets (OEB), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

Les cours et stages de formation suivants ont eu lieu en 1988 (dans l'ordre chronologique):

a) en février et mars, six stagiaires ont suivi à *Tokyo* un cours spécial de perfectionnement sur l'examen en matière de brevets (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement japonais et avec le concours financier du Japon; les participants venaient de Chine, d'Inde, des Philippines, de République de Corée et de Thaïlande; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office japonais des brevets et des représentants d'autres organismes japonais;

b) en février et mars, 20 stagiaires ont suivi à *Canberra* un cours d'introduction au droit et à l'administration des marques (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement australien et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient du Bangladesh, de Chine, de Fidji, d'Inde, d'Indonésie, du Népal, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de République de Corée, de République populaire démocratique de Corée, du Samoa, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), australienne et indienne ainsi que par un vice-directeur général de l'organisation;

c) en mai, trois stagiaires ont suivi à l'OEB, à *La Haye*, un cours de formation sur la documentation et la recherche en matière de brevets (en français); les participants venaient du Bénin, de Côte d'Ivoire et de Tunisie; leurs frais de voyage et de séjour étaient financés par l'OEB; le cours a été suivi de visites au siège de l'OEB (à Munich) et à l'OMPI;

d) en mai et juin, cinq stagiaires ont suivi à *Washington*, à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, un cours de formation sur les marques (en anglais) avec le concours financier du PNUD; les participants venaient des Philippines, de République de Corée et de Thaïlande; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques et des représentants d'autres organismes des Etats-Unis;

e) en juin, 20 stagiaires ont suivi à *Séoul* un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international de formation en propriété intellectuelle de la République de Corée et l'Office coréen de la propriété industrielle, avec le concours financier du PNUD; les participants venaient du Bangladesh, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam; deux

ressortissants de la République de Corée ont aussi participé à ce cours; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), australienne, canadienne et française, par des représentants de l'Institut international de formation en propriété intellectuelle, de l'Office coréen de la propriété industrielle et d'autres organismes coréens et par deux fonctionnaires de l'OMPI; les frais de participation des conférenciers étaient financés dans le cadre du projet régional du PNUD, à l'exception de ceux du conférencier français, qui ont été financés au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français;

f) en juin et juillet, 24 stagiaires ont suivi à *Moscou* un cours de formation sur l'information en matière de brevets (en anglais) organisé par l'OMPI et le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes, avec le concours financier fourni dans le cadre d'un fonds fiduciaire institué par l'Union soviétique auprès du PNUD; les participants venaient d'Argentine, du Brésil, de Bulgarie, de Chine, de Cuba, d'Equateur, d'Ethiopie, du Ghana, de Guinée-Bissau, d'Inde, de Libye, du Mexique, du Nigéria, des Philippines, de Pologne, de République de Corée, de République populaire démocratique de Corée, de Roumanie, de Somalie, de Syrie, de Turquie, du Viet Nam et de Zambie; les exposés ont été présentés par un consultant coréen (République de Corée) de l'OMPI et par deux consultants de l'organisation venus de l'OEB, par des fonctionnaires du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes et d'autres organismes soviétiques et par deux vice-directeurs généraux et un autre fonctionnaire de l'OMPI; les frais de participation du conférencier de la République de Corée et d'un des conférenciers venus de l'OEB étaient financés à l'aide du fonds fiduciaire précité et ceux de l'autre conférencier de l'OEB par cette dernière organisation;

g) en juin et juillet, quatre stagiaires ont suivi à l'OEB, à *La Haye*, un cours de formation sur la documentation et la recherche en matière de brevets (en anglais); les participants venaient d'Argentine, d'Egypte, des Philippines et de la FCARS; leurs frais de voyage et de séjour étaient financés par l'OEB et le PNUD; le cours a été suivi de visites au siège de l'OEB (à Munich) et à l'OMPI;

h) en juin et juillet, 11 stagiaires ont suivi à *Lilongwe* un cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Malawi et avec le concours financier de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI); les participants venaient d'Ethiopie, de Gambie, du Ghana, du Lesotho, du Libéria, du Malawi, de République-Unie de Tanzanie, de Sierra Leone, de Somalie, du Soudan et du Zimbabwe; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité néerlandaise, suédoise et swazie, par un consultant de l'organisation venu de l'ARIPO ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI;

i) en juillet et août, 30 stagiaires ont suivi à *Colombo* un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation*, avec le concours financier du PNUD; les participants venaient du Bangladesh, du Bhoutan, de Chine, de Fidji, des Iles Cook, des Iles Salomon, d'Inde, d'Indonésie, d'Iran (République islamique d'), de Kiribati, de Malaisie, des Maldives, de Mongolie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la République de Corée, de Samoa, de Thaïlande, de Tuvalu et du Viet Nam; quatre ressortissants sri-lankais ont aussi participé à ce cours; les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité britannique, canadienne, coréenne (République de Corée), indienne, japonaise et suisse, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI; le directeur général a assisté à la cérémonie d'ouverture du cours;

j) en août et septembre, 15 stagiaires ont suivi à *Cotonou* un cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en français) organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois, avec le concours financier du PNUD; les participants venaient du Burkina Faso, du Burundi, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Guinée équatoriale, de Madagascar, du Maroc, de République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad, du Zaïre et de l'OAPI; quatre ressortissants du Bénin ont aussi participé à ce cours; les exposés ont été présentés par deux consultants français de l'OMPI et par des fonctionnaires de l'OAPI et de l'OMPI; les frais de participation des conférenciers français étaient financés grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français;

k) en septembre, immédiatement avant le Forum et les activités mentionnées plus loin aux points l), m), n), o), p), q) et r), 76 stagiaires ont suivi au siège de l'OMPI, à *Genève*, un séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle (en français, anglais, arabe et espagnol); ils venaient d'Argentine, du Bénin, de Bolivie, du Brésil, du Cameroun, de Chine, du Congo, du Costa Rica, de Côte d'Ivoire, de Cuba, d'Egypte, d'Ethiopie, du Gabon, du Guatemala, de Guinée, d'Inde, d'Indonésie, de Jordanie, du Kenya, du Koweït, du Liban, de Madagascar, de Malaisie, du Mali, du Maroc, de Maurice, du Mexique, du Népal, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, des Philippines, de République de Corée, de Singapour, du Soudan, de Trinité-et-Tobago, de Tunisie, de l'Uruguay, du Venezuela, de Yougoslavie, du Zaïre, de Zambie, du Zimbabwe, de l'ARIPO, de l'ICAITI, de l'INCAP, de l'ISTA et de l'OAPI; ce séminaire a aussi été suivi par des représentants des missions permanentes de plusieurs pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI; les participants ont aussi suivi le Forum mondial de l'OMPI sur

l'incidence des techniques récentes sur le droit de la propriété intellectuelle;

l) en septembre, 11 stagiaires ont suivi au *Bureau Benelux des marques (BBM)*, à *La Haye*, un cours spécial de formation sur les marques (en français) organisé par l'OMPI et le BBM; les participants venaient du Brésil, du Congo, de Côte d'Ivoire, du Liban, de Madagascar, du Maroc, de Maurice, du Mexique, de Tunisie, de l'Uruguay et du Zaïre; leurs frais de séjour étaient financés par le BBM; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du BBM, des représentants d'entreprises privées, des fonctionnaires d'Etats membres du BBM et un fonctionnaire de l'OMPI; le cours a été suivi de visites dans des entreprises privées de Belgique et des Pays-Bas;

m) en septembre et octobre, 15 stagiaires ont suivi à l'*OEB*, à *La Haye*, un séminaire (en français et anglais) organisé conjointement par l'OMPI et l'OEB sur le thème «Une information technique au service du développement industriel: la documentation de brevets»; les participants venaient d'Argentine, du Brésil, du Congo, d'Egypte, du Koweït, de Malaisie, du Maroc, du Mexique, des Philippines, de Singapour, de Tunisie, du Venezuela, de l'ARIPO, de l'ISTA et de l'OAPI; leurs frais de voyage et de séjour étaient financés par l'OEB; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants d'entreprises privées, des fonctionnaires d'Etats membres de l'OEB et des fonctionnaires de l'OMPI; ce séminaire a été suivi d'une visite au siège de l'OEB à Munich;

n) en septembre et octobre, huit stagiaires ont suivi à *La Haye* un cours spécial de formation sur l'information en matière de brevets (en anglais), organisé par l'OMPI et l'Office des brevets des Pays-Bas (*Octrooiraad*), avec l'aide du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la coopération pour le développement des Pays-Bas; les participants venaient du Brésil, de Chine, d'Egypte, d'Inde, de Malaisie, des Philippines, de République de Corée et du Venezuela; leurs frais de séjour étaient financés par les Pays-Bas; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office des brevets des Pays-Bas; ce cours a été suivi, pour l'un des participants, d'une formation pratique à l'INPADOC (Vienne);

o) en septembre et octobre, 26 stagiaires ont suivi au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), à *Strasbourg*, un cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en français et anglais) organisé conjointement par l'OMPI et le CEIPI en collaboration avec l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI), avec le concours financier de la France, de la Finlande, du Royaume-Uni et de la Suisse; les participants venaient du Bangladesh, du Bénin, du Brésil, du Cameroun, du Costa Rica, de Cuba, d'Egypte, d'Ethiopie, du Gabon, de Guinée, d'Indonésie, de Jordanie, du Kenya, du Mali, de Maurice, du Népal, du Panama, du Soudan, de Trinité-et-Tobago,

de l'Uruguay, du Venezuela, de Yougoslavie, du Zaïre, de Zambie, du Zimbabwe et de l'INCAP; les exposés ont été présentés par le directeur général et des professeurs du CEIPI ainsi que par des juristes et des conseils en brevets associés à celui-ci, des représentants de l'INPI (France), de l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence, de l'OEB et de l'OMPI, ainsi que par des représentants d'entreprises privées sises en France; ce cours a été suivi, pour la plupart des intéressés, d'une formation pratique en propriété industrielle dans l'un des pays ou au sein de l'organisation mentionnés ci-après: Finlande, France, Hongrie, Inde, Israël, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie, OAPI;

p) en septembre et octobre, 10 stagiaires ont suivi à *Madrid* un cours de formation sur la propriété industrielle (en espagnol) organisé par l'OMPI et l'Office espagnol de la propriété industrielle; les participants venaient d'Argentine, de Bolivie, du Costa Rica, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela; environ la moitié des frais de voyage et de séjour des participants étaient financés par l'Espagne; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office espagnol et de l'OMPI;

q) en septembre et octobre, trois stagiaires ont suivi à *Munich* un cours de formation sur la propriété industrielle (en anglais) organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets, avec la collaboration et le concours financier de la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG); les participants venaient du Brésil, d'Inde et des Philippines;

r) en septembre et octobre, quatre stagiaires ont suivi à *Stockholm* un cours de formation sur la recherche et l'examen en matière de brevets (en anglais) organisé par l'OMPI et l'Office suédois des brevets, avec le concours financier de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) et de la Commission suédoise de coopération technique (BITS); les participants venaient de Chine, du Mexique, des Philippines et de l'ICAITI; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office suédois des brevets;

s) en octobre, 13 stagiaires ont suivi à *Rio de Janeiro* un séminaire (en espagnol) sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement, organisé par l'OMPI et l'Institut national brésilien de la propriété industrielle (INPI); les participants venaient d'Argentine, de Bolivie, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela; la moitié des frais de voyage et la totalité des frais de séjour étaient financés par le Brésil; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'INPI (Brésil) et des représentants de divers organismes brésiliens publics et privés ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI;

t) en octobre, cinq stagiaires ont suivi à *Varna* un cours de formation (en français) sur la promotion des activités d'invention et d'innovation, organisé par l'OMPI et le Gouvernement bulgare; les participants venaient du Bénin, du Congo, de Guinée, de Madagascar et de la CEPGL; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Institut bulgare d'inventions et de rationalisation, des professeurs d'établissements d'enseignement bulgares, deux consultants français et allemand (République fédérale d'Allemagne) de l'OMPI et un fonctionnaire de l'organisation; les frais de séjour des participants et des conférenciers étaient financés par la Bulgarie;

u) en octobre, 17 stagiaires ont suivi à *Accra* des journées d'étude (en anglais) sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen, avec le concours financier du PNUD; les participants venaient d'Ethiopie, du Lesotho, du Libéria, du Nigéria, de l'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie, de Sierra Leone, de Somalie, du Soudan, du Swaziland et du Zimbabwe; 73 ressortissants ghanéens ont aussi participé à ces journées d'étude; les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI de nationalité britannique et venant de l'ARIPO, et par deux fonctionnaires de l'organisation;

v) en octobre, quatre stagiaires ont suivi à *Monrovia* un séminaire de propriété industrielle (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement libérien et avec le concours financier du PNUD; le séminaire a été suivi par quelque 45 participants libériens et les quatre stagiaires susmentionnés, de nationalité gambienne, ghanéenne, nigériane et sierraléonienne; les exposés ont été présentés par un fonctionnaire national du Libéria, le directeur général de l'ARIPO, deux consultants de l'OMPI — l'un suédois, l'autre américain — et par un fonctionnaire de l'OMPI;

w) en octobre et novembre, cinq stagiaires ont suivi à l'OEB, à *Munich*, un cours de formation sur l'examen en matière de brevets (en anglais); les participants venaient du Brésil, d'Egypte, des Philippines et du Venezuela; leurs frais de voyage et de séjour étaient financés par l'OEB et le PNUD; le cours a été précédé d'une visite à l'OEB (La Haye) et suivi d'une visite à l'OMPI;

x) en octobre et novembre, 11 stagiaires ont suivi à *Washington* un cours de formation sur l'examen en matière de brevets (en anglais) organisé par l'OMPI et l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique avec le concours financier du PNUD; les participants venaient de Chine, d'Egypte, de Malaisie, du Pakistan, de République de Corée, de Thaïlande, de Yougoslavie et de l'ARIPO; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis et des représentants d'autres organismes de ce pays;

y) en novembre, 21 stagiaires ont suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD; les participants venaient du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de Côte d'Ivoire, du Gabon, du Mali, de Mauritanie, du Niger, de République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad et du Zaïre; une vingtaine de ressortissants togolais ont aussi participé à ce séminaire; les exposés ont été présentés par deux consultants congolais et ivoirien de l'OMPI, deux consultants français de l'OMPI et des fonctionnaires de l'organisation; les frais de participation d'un des conférenciers français ont été financés par le PNUD et les frais de participation du second ont été financés grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

Outre les cours précités, des programmes spéciaux de formation et des voyages d'étude ont été organisés, pour la plupart dans le cadre de projets de coopération technique financés par le PNUD, à l'intention de 58 fonctionnaires du Bangladesh, du Brésil, du Chili, de Chine, d'Égypte, d'El Salvador, d'Inde, de Jamaïque, du Laos, de Malaisie, du Mexique, de Mongolie, du Pakistan, du Panama, du Paraguay, des Philippines, de République de Corée, de Sri Lanka, de Syrie, de Thaïlande, de Turquie, du Viet Nam, de Yougoslavie, de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). Ces programmes et voyages d'étude comprenaient des visites dans l'un ou plusieurs des pays, organisations et organismes mentionnés ci-après: Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Mexique, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, BBM, CompuMark (Anvers), INPADOC (Vienne), OEB.

Dans la plupart des cas, une visite au siège de l'OMPI a fait partie de la formation assurée.

ECHELON RÉGIONAL OU NATIONAL

Afrique

Bénin.** En août et septembre, s'est tenu à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collabo-

ration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Burkina Faso. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Burundi. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

Cameroun. En novembre, cinq fonctionnaires nationaux ont suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

République centrafricaine. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Tchad. En août et septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Congo. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

** Les pays sont énumérés selon l'ordre alphabétique anglais.

Côte d'Ivoire. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Guinée équatoriale. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

Ethiopie. En juin et juillet, un fonctionnaire national a suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Gabon. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Gambie. En juin et juillet, un fonctionnaire national a suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

Ghana. En juin et juillet, un fonctionnaire national a suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

En octobre, des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD se sont tenues à Accra.

Guinée. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

Guinée-Bissau. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

Lesotho. En juin et juillet, un fonctionnaire national a suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Libéria. En juin et juillet, un fonctionnaire national a suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à Monrovia à un séminaire sous-régional de propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement libérien et avec le concours financier du PNUD. Le séminaire a été suivi par quelque 50 participants des secteurs public et privé, y compris des fonctionnaires nationaux du Libéria et quatre participants des pays ci-après: Gambie, Ghana, Nigéria, Sierra Leone. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire national du Libéria, le directeur général de l'ARIPO, deux consultants suédois et américain de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OMPI.

En octobre également, un fonctionnaire national a suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Madagascar. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

Malawi. En juin et juillet, 11 stagiaires ont suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

Mali. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Mauritanie. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Maroc. Voir sous «Pays arabes».

Niger. En novembre, un fonctionnaire national a suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Nigéria. En octobre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Rwanda. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

Sénégal. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Sierra Leone. En juin et juillet, un fonctionnaire national a suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Somalie. Voir sous «Pays arabes».

Soudan. Voir sous «Pays arabes».

Swaziland. En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Togo. En novembre, un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui, organisé par l'OMPI et l'OAPI

en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD, s'est tenu à Lomé. Une vingtaine de ressortissants togolais ont participé à ce séminaire.

Ouganda. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

République-Unie de Tanzanie. En juin et juillet, un fonctionnaire national a suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

En octobre, trois fonctionnaires nationaux ont suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Zaire. En août et septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Lomé un séminaire sur les aspects pratiques du système de propriété industrielle institué par l'Accord de Bangui organisé par l'OMPI et l'OAPI en collaboration avec le Gouvernement togolais et avec le concours financier du PNUD.

Zimbabwe. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Pays arabes

Egypte. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur du Service d'information et de documentation en matière de brevets (PIDU) de la FCARS se sont rendus en mission au Caire et ont participé, en tant que conférenciers, à un séminaire national sur le rôle des brevets dans les activités d'étude et de réalisation qui s'est tenu au siège de l'Académie de la recherche scientifique et des techniques. Le séminaire a été suivi par une cinquantaine de participants venus de diverses administrations nationales, de l'Université du Caire et de cabinets de conseils en brevets et en marques. Le séminaire était financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Caire et a participé, en tant que conférencier, à un séminaire national sur les brevets. Trente-cinq personnes venant de l'Académie de la recherche scientifique et des techniques, d'universités et de cabinets de conseils en brevets et en marques ont participé à ce séminaire. Cette mission était financée dans le cadre du projet du PNUD.

Jordanie. En décembre, une réunion sur la planification de la politique à suivre en matière de propriété industrielle pour les pays arabes organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement jordanien et avec le concours financier du PNUD s'est tenue à Amman.

Libye. En octobre, l'OMPI a organisé à Tripoli, en collaboration avec le Centre de recherche industrielle, un séminaire national sur le rôle des brevets dans les activités d'étude et de réalisation. Ce séminaire a été suivi par 40 fonctionnaires nationaux venant du Centre de recherche industrielle, d'universités, du Secrétariat de la planification, du Secrétariat de l'industrie et du Secrétariat de la justice. Un fonctionnaire de l'OMPI ainsi que le directeur du Service d'information et de documentation en matière de brevets (PIDU) ont participé à ce séminaire en tant que conférenciers. Ce séminaire était financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

Maroc. En août et septembre, un fonctionnaire national a suivi à Cotonou un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement béninois et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, l'OMPI a organisé en collaboration avec le Centre national de coordination et de planification de la recherche scientifique et technique (Rabat) un séminaire national sur le rôle des brevets dans les activités d'étude et de réalisation. Ce séminaire a été suivi par 50 participants venant du Centre national de la recherche scientifique, de l'Office de la propriété industrielle, de la Chambre de commerce, du Ministère du plan, du Ministère de l'économie, de l'Association marocaine des inventeurs et d'universités. Un fonctionnaire de l'OMPI ainsi que le directeur du Service d'information et de documentation en matière de brevets (PIDU) ont participé à ce séminaire en tant que conférenciers. Ce séminaire était financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

Somalie. En juin et juillet, un fonctionnaire national a suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par

l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et le concours financier du PNUD.

Soudan. En juin et juillet, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Lilongwe un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malawien et avec le concours financier de l'ASDI.

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur du Service d'information et de documentation en matière de brevets (PIDU) se sont rendus en mission à Khartoum où ils ont participé, au siège du Conseil de la recherche scientifique, à un séminaire national sur le rôle des brevets dans les activités d'étude et de réalisation. Ce séminaire a été suivi par une cinquantaine de participants venant de diverses administrations nationales et de l'Université de Khartoum. Il était financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Accra des journées d'étude sur la rédaction des descriptions et des revendications relatives aux brevets organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ghanéen et avec le concours financier du PNUD.

Asie et Pacifique

Australie. En février et mars, un cours d'introduction au droit et à l'administration des marques à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique s'est tenu à Canberra. Organisé par l'OMPI et le Gouvernement australien avec le concours financier du PNUD, ce cours a été suivi par 20 fonctionnaires nationaux de 15 pays en développement d'Asie et du Pacifique, à savoir: Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam. Les exposés ont été présentés par un vice-directeur général de l'OMPI, par trois consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), australienne et indienne et par des fonctionnaires de l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles.

Bangladesh. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Bhoutan. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Chine. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

En octobre, un colloque sur la créativité et la promotion des activités inventives organisé conjointement par l'OMPI et la Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA) en collaboration avec la Commission d'Etat chinoise des sciences et des techniques et l'Association chinoise des inventeurs, et avec le concours financier du PNUD, s'est tenu à Beijing. Ce colloque a été suivi par le directeur général et trois fonctionnaires de l'OMPI. Il a réuni 125 participants, à savoir des fonctionnaires nationaux travaillant dans des organisations et des administrations responsables de la protection des inventions et de la promotion de l'activité inventive, des représentants d'associations nationales d'inventeurs et d'autres milieux intéressés tels que professeurs, juristes et industriels des 32 pays ci-après: Allemagne (République fédérale d'), Bangladesh, Bulgarie, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Japon, Libye, Malaisie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie. Les orateurs qui ont prononcé les discours liminaires au cours de ce colloque venaient d'Allemagne (République fédérale d'), de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et des Philippines. Les frais de voyage et de séjour de 13 participants, représentant des associations nationales d'inventeurs, étaient financés dans le cadre du projet du PNUD. Ces 13 participants venaient des pays ci-après: Inde, Malaisie, Népal, Pakistan, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. Les frais de voyage et de séjour de l'un des conférenciers de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne) étaient financés par le Gouvernement de ce pays et les frais de voyage et de séjour des autres conférenciers ont été financés dans le cadre du projet du PNUD.

Iles Cook. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Fidji. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Inde. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

En novembre, un séminaire sur les accords de licence et de transfert de techniques, organisé en collaboration avec la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes (FICCI) et avec le concours financier du PNUD, s'est tenu à New Delhi. Ce séminaire a été suivi par environ 250 participants des secteurs industriel et commercial, juristes, conseils en brevets, universitaires et fonctionnaires d'administrations nationales s'occupant de licences et de transfert de techniques en Inde. Les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité australienne, britannique, française et indienne ainsi que par un fonctionnaire de l'organisation. Un vice-directeur général et un consultant indien de l'OMPI ont aussi suivi ce séminaire, qui était financé dans le cadre du projet régional du PNUD. Les frais de voyage et de séjour du conférencier français étaient financés par le Gouvernement français.

Indonésie. En juin, quatre fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Iran (République islamique d'). En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Japon. En février et mars, s'est tenu à Tokyo un cours spécial de perfectionnement sur l'examen en matière de brevets, organisé par l'OMPI et l'Office japonais des brevets.

Kiribati. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Laos. En décembre, un séminaire d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement lao et avec le concours financier du PNUD s'est tenu à Vientiane. Ce séminaire a réuni une cinquantaine de participants, tous fonctionnaires nationaux. Les exposés ont été présentés par le directeur général de l'INPI (France), un consultant français de l'OMPI et un fonctionnaire de l'organisation. Les frais de participation du directeur général de l'INPI et du consultant français étaient financés par le Gouvernement français.

Malaisie. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, trois fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Egalement en juillet et août, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'organisation ont participé en tant que conférenciers, à Kuala Lumpur, à des journées d'étude nationales sur les dessins et modèles industriels organisées par le Gouvernement malaisien et à une autre réunion sur les dessins et modèles industriels organisée par l'*Universiti Teknologi Malaysia* (UTM) et la Société malaisienne des inventions et des dessins et modèles avec l'aide de l'Office malaisien des marques et des brevets.

Maldives. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement

d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Mongolie. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Papouasie-Nouvelle-Guinée. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Philippines. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

République de Corée. En juin, 20 stagiaires ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international de formation en propriété intellectuelle et l'Office coréen de la propriété industrielle et avec le concours financier du PNUD.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Samoa. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Singapour. En avril, s'est tenu à Singapour un séminaire national sur le thème «Innovations techniques: gros plan sur les brevets», organisé conjointement par le Conseil du développement économique de Singapour, l'Institut singapourien de normalisation et de recherche industrielle et l'Association singapourienne pour la

promotion des inventions, en collaboration avec l'OMPI et avec le concours financier du PNUD. Il a été suivi par environ 130 participants. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI, deux consultants de l'organisation (l'un néerlandais et l'autre suisse) et par des fonctionnaires singapouriens.

Iles Salomon. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Sri Lanka. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, s'est tenu à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Thaïlande. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Tuvalu. En juillet et août, un fonctionnaire national a suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Viet Nam. En mai, s'est tenu à Hô Chi Minh-Ville un séminaire national sur les dessins et modèles industriels et la promotion de l'activité innovatrice, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national des inventions du Viet Nam et le Comité des sciences et techniques d'Hô Chi Minh-Ville et avec le concours financier du PNUD. Ce séminaire a été suivi par 280 participants vietnamiens représentant des organismes industriels commerciaux et scientifiques ainsi que des organismes de coopération et de développement et par

des fonctionnaires s'occupant de l'administration de la propriété industrielle. Les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité britannique, finlandaise, néerlandaise et soviétique, par deux fonctionnaires vietnamiens et par un fonctionnaire de l'OMPI.

En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Séoul un cours de formation sur le droit et l'administration des brevets organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la République de Corée, avec le concours financier du PNUD, à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement d'Asie et du Pacifique.

En juillet et août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Colombo un cours de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sri-lankais et la *Sri Lanka Foundation* et avec le concours financier du PNUD.

Hong Kong. En mars, s'est tenu sur le territoire un colloque sur la propriété industrielle et le développement économique et technique, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office japonais des brevets et avec le concours du Gouvernement de Hong Kong. Il a été suivi par 39 fonctionnaires nationaux du Bangladesh, de Chine, de Hong Kong, d'Indonésie, de Malaisie, du Népal, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka et de Thaïlande. En outre, environ 110 autres participants appartenant au secteur privé et venus d'Australie, de Chine, de Hong Kong, d'Indonésie, du Japon, de Malaisie, de Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines, de République de Corée, de Singapour et de Thaïlande y ont assisté. Deux fonctionnaires de l'Office japonais des brevets, trois fonctionnaires de l'OMPI et un consultant japonais de l'OMPI étaient également présents. Les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), américaine, australienne, britannique, chinoise, française, japonaise et suédoise et de Hong Kong. Le colloque a été financé au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais.

Amérique latine et Caraïbes

Argentine. En juin, un magistrat argentin a participé à Caracas à un séminaire de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats latino-américains organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Ecole vénézuélienne de la magistrature et l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'Institut national brésilien de la propriété industrielle (INPI) et financé en partie par le Brésil.

Bolivie. En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Brésil. En juin, un magistrat brésilien a participé à Caracas à un séminaire de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats latino-américains organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Ecole vénézuélienne de la magistrature et l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

En octobre, s'est tenu à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil).

Colombie. En juin, un magistrat colombien a participé à Caracas à un séminaire de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats latino-américains organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Ecole vénézuélienne de la magistrature et l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Costa Rica. En juin, un magistrat costa-ricien a participé à Caracas à un séminaire de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats latino-américains organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Ecole vénézuélienne de la magistrature et l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Cuba. En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

El Salvador. En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Guatemala. En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Honduras. En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Mexique. En juin, un magistrat mexicain a participé à Caracas à un séminaire de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats latino-américains organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Ecole vénézuélienne de la magistrature et l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Paraguay. En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Pérou. En juin, un magistrat péruvien a participé à Caracas à un séminaire de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats latino-américains organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Ecole vénézuélienne de la magistrature et l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

Uruguay. En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

Venezuela. En juin, s'est tenu à Caracas un séminaire de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats latino-américains, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Ecole vénézuélienne de la magistrature et l'Office vénézuélien de la propriété industrielle avec le concours financier du PNUD. Des magistrats d'Argentine, du Brésil, de Colombie, du Costa Rica, du Mexique et du Pérou ainsi que 20 magistrats du Venezuela y ont participé. Les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne) et espagnole ou venant de l'OEI et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Les frais de participation des conférenciers espagnols et de l'OEI ont été financés dans le cadre du projet régional du PNUD et ceux du consultant allemand de l'OMPI au moyen des fonds mis à la disposition de l'organisation par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

En octobre, un fonctionnaire national a suivi à Rio de Janeiro un séminaire sur la propriété industrielle et son incidence sur le processus du développement organisé par l'OMPI et l'INPI (Brésil) et financé en partie par le Brésil.

*Renforcement de la législation nationale
et régionale et aménagement d'institutions
dans les pays en développement*

Afrique: activités menées à l'échelon multinational

Projet multinational pour l'Afrique. Durant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional financé par le PNUD au titre du quatrième cycle de programmation du PNUD (1987-1991).

En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens avec des responsables du PNUD à New York. Un plan de travail provisoire, définissant les modalités d'exécution du projet et les activités consécutives de surveillance et d'évaluation qui seraient menées chaque année, a été remis au PNUD.

En avril, s'est tenue à Harare une réunion de planification des politiques de propriété industrielle organisée par l'OMPI. Les pays et l'organisation intergouvernementale indiqués ci-après y étaient représentés: Botswana, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe, ARIPO.

Cette réunion avait pour but de permettre aux pays d'examiner et d'approuver un programme de travail provisoire, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, pour l'exercice biennal 1988-1989.

Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document de travail établi par l'OMPI en vue de la réunion, qui comportait aussi un résumé de la situation de la propriété industrielle dans les pays qui sont membres de l'ARIPO ou qui pourraient le devenir.

Parmi les activités proposées, les participants ont mis l'accent sur la satisfaction des besoins de leurs pays dans les domaines suivants: législation, mise en valeur des ressources humaines, coopération technique entre pays en développement, renforcement des liens entre les centres de liaison en matière de propriété industrielle et les utilisateurs effectifs et potentiels, renforcement des organismes nationaux de propriété industrielle et de la coopération régionale. Le financement de la réunion a été assuré dans le cadre du projet régional du PNUD.

Accord de coopération entre l'OMPI, l'ARIPO, le Centre régional africain de technologie (CRAT) et l'OAPI. En mai, l'OMPI a été représentée à la troisième session, tenue à Harare, du Comité consultatif mixte institué dans le cadre de l'Accord de coopération quadripartite conclu entre l'OMPI, l'ARIPO, le CRAT et l'OAPI. Les trois autres organisations étaient représentées par le directeur exécutif du CRAT, le directeur général de l'ARIPO et le directeur général adjoint de l'OAPI.

Le comité a adopté son ordre du jour et en a examiné les différents points, qui portaient, entre autres, sur les questions suivantes:

- a) rapport de chaque organisation sur les activités entreprises par ses soins en vue de donner suite aux recommandations formulées à la deuxième session;
- b) activités communes prévues pour 1988-1989 dans le cadre de l'Accord quadripartite.

Il a été décidé que la quatrième session se tiendrait à Yaoundé en avril ou mai 1989.

Au cours de la réunion du comité, diverses activités à mettre en oeuvre dans le cadre du projet régional pour l'Afrique financé par le PNUD ont été proposées.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la vingt-sixième session du Conseil de l'OAPI, à Bangui. Au cours de cette session, un certain nombre de points touchant à la coopération entre l'OMPI et l'OAPI ont été relevés et examinés. C'est ainsi que les débats ont porté principalement sur l'organisation en Afrique, avec le soutien financier du projet régional financé par le PNUD, de plusieurs réunions dans le domaine de la propriété industrielle.

En mai, un consultant belge de l'OMPI s'est rendu en mission à l'OAPI pour donner des conseils à cette dernière organisation au sujet du perfectionnement de ses procédures administratives de délivrance de brevets et d'enregistrement de marques et de l'impression du bulletin officiel ainsi que pour faire des recommandations préliminaires en vue de la création d'un système de collecte et d'utilisation des documents de brevet. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En juin, le directeur général adjoint de l'OAPI s'est rendu au siège de l'OMPI où il a eu des entretiens avec un vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre les deux organisations.

En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, à une réunion des utilisateurs de l'OAPI, organisée par l'OMPI et l'OAPI avec le concours de l'INPI (France). Une quarantaine de personnes représentant des entreprises françaises et des cabinets français de conseils en brevets ont participé à cette réunion, financée en partie au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français et au titre du projet régional du PNUD.

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens avec des responsables du PNUD à New York au sujet de la possibilité de reconduire l'accord de crédit croisé conclu voici trois ans pour permettre aux Etats membres de l'ARIPO d'acquitter leurs contributions en monnaie locale.

En février également, un consultant belge de l'OMPI s'est rendu en mission à l'ARIPO pour perfectionner et accélérer la procédure d'instruction des demandes de brevet, pour donner des conseils au sujet de la consti-

tution de la base de données de brevet de l'ARIPO ainsi que pour étudier les possibilités d'accès à des bases de données de brevet internationales. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En avril, trois fonctionnaires de l'OMPI ont suivi à Harare la première session du Conseil des ministres de l'ARIPO. Les Etats membres suivants de l'ARIPO ont participé à cette réunion: Botswana, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.

En mai, un fonctionnaire de l'ARIPO a participé en qualité de conférencier à un colloque sur l'information en matière de brevets organisé au titre du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle.

En juin et juillet, un fonctionnaire de l'ARIPO a participé en qualité de conférencier à un cours d'introduction générale à la propriété industrielle organisé en collaboration avec le Gouvernement du Malawi, qui s'est tenu à Lilongwe.

En novembre, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé à un séminaire de propriété industrielle qui s'est tenu à Harare en même temps que la douzième session du Conseil d'administration de l'ARIPO. Trente fonctionnaires nationaux, qui représentaient aussi leurs pays à la session du Conseil de l'ARIPO, ont participé à ce séminaire. Les pays représentés étaient les suivants: Botswana, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Trois consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), nigériane et suédoise ont aussi participé à ce séminaire, financé au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par les Gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d') et de la Suède.

Organisation de l'Unité africaine (OUA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui célébrait le 25e anniversaire de cette organisation. Il a prononcé une allocution devant les chefs d'Etat et de gouvernement africains à l'occasion d'une cérémonie au cours de laquelle une médaille d'or de l'OMPI a été remise à un éminent inventeur et innovateur africain du Niger.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba où il a été reçu par le secrétaire général de l'OUA, avec lequel il s'est entretenu des moyens de renforcer encore la coopération des deux organisations dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur, notamment de la tenue l'an prochain d'un séminaire de propriété industrielle.

Afrique: activités menées à l'échelon national

Angola. En juillet et août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Luanda où il a eu des entretiens

avec des fonctionnaires nationaux au sujet des projets de lois élaborés avec le concours de l'OMPI et a évalué les besoins de matériel et de formation de l'office national. Il s'est aussi entretenu de la possibilité de tenir un séminaire régional de propriété industrielle à l'intention des pays africains lusophones (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe).

Bénin. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Cotonou pour étudier avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD un avant-projet du PNUD pour la création de nouveaux services et la modernisation de ceux qui existent au Centre national de la propriété industrielle (CENAPI).

Botswana. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant suédois de l'organisation se sont rendus en mission à Gaborone. Ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de questions juridiques et administratives et des besoins de formation et de matériel de la Direction de l'enregistrement des sociétés, noms commerciaux, marques, brevets et dessins et modèles. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD et par l'ASDI.

Burkina Faso. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Ouagadougou pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la possibilité de tenir, plus tard dans l'année, un séminaire national sur la promotion de l'innovation. Lors de cette mission, le fonctionnaire de l'OMPI a aussi évalué les besoins en matériel de la Direction du développement industriel.

Cap-Vert. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Praia pour examiner avec des fonctionnaires nationaux les possibilités de coopération technique avec l'OMPI en vue de la création d'un système de propriété industrielle ainsi que les activités qui pourraient être entreprises dans le cadre du projet régional pour l'Afrique financé par le PNUD. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Ethiopie. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la création d'un office national de la propriété industrielle ainsi que de la législation proposée en matière de propriété industrielle, qui a été rédigée avec le concours de l'OMPI. Le Gouvernement éthiopien a indiqué qu'il souhaiterait accueillir un consultant de l'OMPI après la promulgation de la loi qui devrait intervenir dans le courant de 1988.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'assistance de l'OMPI au renforcement de l'Office des brevets et du transfert de techniques.

Gambie. En mai, le directeur général de l'enregistrement de la Gambie s'est entretenu à Genève avec des fonctionnaires de l'OMPI pour examiner certains aspects du projet de loi sur la propriété industrielle élaboré par l'OMPI à l'intention de son pays ainsi que pour organiser une mission de l'OMPI à Banjul, qui aurait lieu plus tard dans le courant de l'année.

En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Banjul. Ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet du projet de loi sur la propriété industrielle élaboré par l'OMPI.

Guinée. En mars, les membres d'une mission commune OAPI-OMPI se sont rendus à Conakry pour des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des possibilités d'adhésion de la Guinée à l'Accord de Bangui relatif à la création de l'OAPI ainsi que de la coopération avec l'OMPI.

Lesotho. En mai, une délégation du Lesotho, conduite par le Procureur général, a rendu visite à l'OMPI. Elle avait apporté le texte d'un projet de loi révisé sur la propriété industrielle fondé sur un projet initialement élaboré par l'OMPI et transmis au Gouvernement du Lesotho pour observations. Les membres de la délégation ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec qui ils se sont entretenus du projet révisé et de la coopération avec l'OMPI.

En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant suédois de l'organisation se sont rendus en mission à Maseru. Ils ont participé avec des fonctionnaires nationaux à la mise au point définitive du projet de loi sur la propriété industrielle élaboré par l'OMPI. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD et par l'ASDI.

Libéria. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Monrovia où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé pour préparer le premier séminaire de propriété industrielle prévu dans ce pays.

En décembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens à Genève avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre le Libéria et l'organisation.

Maurice. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur général de l'ARIPO se sont rendus en mission à Port-Louis pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre Maurice et l'OMPI ainsi que l'ARIPO. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Maroc. Voir sous «Pays arabes: activités menées à l'échelon national».

Nigéria. En août, des fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI. Cette mission s'inscrivait dans le cadre des activités du Gouvernement nigérian visant à réformer le système nigérian de propriété intellectuelle.

Rwanda. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kigali et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la loi sur la propriété industrielle ainsi que d'autres questions connexes, notamment l'organisation d'un séminaire national de propriété intellectuelle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Sénégal. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Dakar pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD d'un projet national financé par le PNUD qu'il est proposé de mettre en oeuvre ainsi que des activités de coopération pour le développement qui pourraient être entreprises au titre du projet régional financé par le PNUD. La mission s'inscrivait dans le cadre de ce projet régional.

Seychelles. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et le directeur général de l'ARIPO se sont rendus en mission à Mahé pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre les Seychelles et l'OMPI ainsi que l'ARIPO. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Swaziland. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant suédois de l'organisation se sont rendus en mission à Mbabane. Ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des besoins de formation et de matériel du Bureau du Directeur général de l'enregistrement ainsi que du projet de règlement d'application de la loi de 1981 sur les marques élaboré par l'OMPI. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD et par l'ASDI.

Togo. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Lomé, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux. Il a été décidé que des journées d'étude sous-régionales sur la rédaction des revendications et des mémoires descriptifs de brevet, organisées conjointement par l'OMPI et l'OAPI, se tiendraient à Lomé dans le courant du second semestre de 1988. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Zaire. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kinshasa, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la législation sur la propriété industrielle. Il a aussi eu des entretiens au sujet de la modernisation du système zairois de propriété

industrielle dans le cadre d'un projet national financé par le PNUD qu'il est proposé de mettre en oeuvre, ainsi que de la tenue d'un séminaire de propriété industrielle à Kinshasa. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Zimbabwe. En novembre et décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Harare pour évaluer les possibilités d'informatisation des opérations concernant les marques à l'Office du contrôleur des brevets, des marques et des dessins industriels. Ils ont aussi eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD au sujet de la possibilité de formuler un projet national financé par le PNUD pour cette informatisation. La mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de l'informatisation en question ainsi que de la possibilité d'accroître le nombre des Etats membres de l'ARIPO, organisation dont le siège est à Harare.

Pays arabes: activités menées à l'échelon multinational

Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCG). En février, un fonctionnaire du CCG a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de législation uniforme sur les brevets élaboré par l'OMPI à l'intention des pays du CCG ainsi que des projets concernant la création d'un office régional des brevets pour le même groupe de pays. Par la suite, l'OMPI a élaboré et adressé au secrétariat du CCG un mémorandum préliminaire concernant le système de brevets proposé pour les pays membres du CCG.

Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS). En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la douzième session du Conseil de la FCARS, à Bagdad.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion intergouvernementale du PNUD concernant le quatrième programme régional pour les Etats arabes (1988-1992), qui s'est tenue à Casablanca.

En décembre, s'est tenue à Amman une réunion de planification des politiques de propriété industrielle que l'OMPI avait organisée, en collaboration avec le Gouvernement jordanien, à l'intention des pays arabes. Le directeur général a assisté à cette réunion, à laquelle ont participé 32 fonctionnaires nationaux de 14 pays (Algérie, Arabie saoudite, Egypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen et Yémen démocratique) ainsi que deux représentants du Centre de documentation et d'information de la

Ligue des Etats arabes (ALDOC) et de la FCARS. La réunion avait essentiellement pour objet d'évaluer les activités menées jusque-là par l'OMPI dans la région arabe et de parvenir à certaines conclusions générales concernant les activités à mener dans le cadre du programme de coopération de l'OMPI pour le développement par l'intermédiaire d'un projet régional financé par le PNUD couvrant la période 1989-1992, afin d'améliorer les systèmes de propriété industrielle des pays arabes. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Pays arabes: activités menées à l'échelon national

Egypte. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au Caire à la réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD visant à renforcer le système de brevets et il a établi, avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD, un plan d'action pour ce projet couvrant les années 1989 et 1990.

Yémen démocratique. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Aden où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD portant sur la mise au point définitive d'un projet national financé par le PNUD visant à renforcer le système de brevets de ce pays.

Jordanie. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Amman et a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des préparatifs de la réunion de planification des politiques de propriété industrielle des pays arabes, qui s'est tenue à Amman du 3 au 5 décembre. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'organisation se sont rendus à Amman où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de projets visant à renforcer le système de propriété industrielle de la Jordanie. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Maroc. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Casablanca et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des projets de renforcement du système marocain de propriété industrielle et de la formulation d'un projet national financé par le PNUD.

Arabie saoudite. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Riyad et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet d'une proposition d'informatisation du Bureau saoudien des marques.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'organisation se sont rendus

en mission à Riyad où ils ont examiné avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD les plans relatifs à un projet national à financer par le PNUD concernant la création d'un système de brevets en Arabie saoudite. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Syrie. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus en voyage d'étude à l'Office des inventions et des brevets de Berlin. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Emirats arabes unis. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant malaisien de cette organisation se sont rendus à Doubaï, où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des moyens de lutter contre le commerce des marchandises de contre-façon.

Asie et Pacifique: activités menées à l'échelon multinational

Projet multinational pour l'Asie et le Pacifique. Durant la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional financé par le PNUD au titre du quatrième cycle du PNUD (1987-1991).

Au cours de la période considérée, l'OMPI a fait paraître quatre numéros de la publication intitulée *Intellectual Property in Asia and the Pacific* au titre des activités menées dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Asie et Pacifique: activités menées à l'échelon national

Bangladesh. En août, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'un projet national à financer par le PNUD qu'il est proposé de mettre en oeuvre pour moderniser et renforcer l'administration nationale de la propriété industrielle ainsi que la coopération entre les autorités nationales et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

Chine. En mars, six fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude aux Etats-Unis d'Amérique sur le thème de la protection juridique du logiciel et des circuits intégrés. Ce voyage d'étude était en partie financé par des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

En mars également, trois fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude organisé par l'OMPI auprès de cette dernière organisation et du BBM au sujet de la gestion informatisée des marques et de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.

En mai, un fonctionnaire de l'Office chinois des brevets a participé en qualité de conférencier à un colloque sur l'information en matière de brevets qui était organisé dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle.

En mai également, a eu lieu une mission d'étude organisée par l'OMPI à l'intention de deux fonctionnaires des bureaux de Beijing de l'Agence chinoise des brevets chargée des techniques nouvelles afin qu'ils acquièrent une expérience des fonctions de représentation en matière de brevets; l'un des fonctionnaires a été envoyé en République fédérale d'Allemagne et l'autre aux Etats-Unis d'Amérique.

En mai et juin, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation au sujet de questions touchant à la coopération entre l'OMPI et l'Office chinois des brevets dans le domaine des brevets. Les fonctionnaires chinois, accompagnés d'un fonctionnaire de l'OMPI, se sont aussi rendus à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle, à Berne.

Egalement en mai et juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Beijing pour donner des conseils et présenter des exposés au sujet de la classification internationale (de Nice) et de la classification des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

En juillet et août, après avoir participé à la réunion annuelle de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) à Washington (Etats-Unis d'Amérique), un professeur de l'enseignement supérieur a eu des consultations avec des représentants de divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux des Etats-Unis d'Amérique au sujet de questions concernant la protection des circuits intégrés et des programmes d'ordinateur. Ces visites étaient financées au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

En août, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude au siège de l'OMPI pour examiner des questions relatives au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

En août également, cinq fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation au sujet de questions d'intérêt mutuel.

En septembre, des fonctionnaires nationaux ont eu à Genève des entretiens avec le directeur général au sujet de la coopération entre l'OMPI et l'Office chinois des brevets.

En septembre également, des fonctionnaires nationaux ont eu à Genève des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre l'organisation et l'Office chinois des marques.

En octobre, lors de son séjour à Beijing pour le colloque OMPI-Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA) sur la créativité et la promotion de l'activité inventive, le directeur général s'est entretenu avec M. Wang Zhen, vice-président de la République populaire de Chine, et a participé à la cérémonie de clôture du Salon international des inventions de Beijing, lors de laquelle il a décerné trois médailles d'or de l'OMPI à des inventeurs chinois.

En octobre également, le directeur général a eu des entretiens à Beijing avec d'éminentes personnalités chinoises et de hauts responsables du Comité permanent de l'Assemblée nationale du peuple, de la Conférence politique consultative chinoise, de la Cour suprême du peuple, du Bureau des systèmes juridiques du Conseil d'Etat, de la Commission d'Etat pour la science et la technique, de l'Office chinois des brevets, de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce, de l'Administration nationale du droit d'auteur, du Centre de recherche économique du Conseil d'Etat, du Conseil chinois de promotion du commerce international et de l'Association chinoise des inventeurs. Les entretiens ont porté sur la coopération entre l'OMPI et la Chine dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Inde. En avril, un consultant indien de l'OMPI s'est rendu à New Delhi pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD de l'organisation d'un séminaire national sur les accords de licence et autres accords de transfert de techniques devant se tenir à New Delhi en novembre 1988. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En juin, un vice-directeur général s'est rendu à New Delhi pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD de questions touchant à la coopération pour le développement et d'autres questions d'intérêt commun.

Indonésie. En avril, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta pour dispenser des conseils et une assistance aux fonctionnaires nationaux au sujet de questions touchant à la législation sur les brevets et les dessins et modèles industriels et à leur administration ainsi qu'à la documentation et à l'information en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD de la coopération entre l'OMPI et l'Indonésie dans le domaine de la propriété industrielle, notamment de l'exécution du projet national financé par le PNUD.

Iran (République islamique d'). En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Téhéran où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des

responsables du PNUD au sujet de la situation actuelle en matière de propriété industrielle et d'une éventuelle coopération pour le développement entre l'OMPI et les autorités nationales.

En septembre, des fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens à Genève avec le directeur général, un vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet des suites à donner à la mission à Téhéran évoquée au paragraphe précédent.

Laos. En février, le président du Comité d'Etat pour la science et la technique et un autre fonctionnaire de cet organisme se sont rendus au siège de l'OMPI, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour s'entretenir avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation de l'assistance que celle-ci pourrait fournir pour la rédaction d'une législation nationale sur la propriété industrielle, la mise en place de l'infrastructure administrative nécessaire, la formation de fonctionnaires lao et l'organisation d'un séminaire de propriété industrielle à Vientiane. L'OMPI a aussi organisé à l'intention des fonctionnaires lao une visite à l'INPI (France), à Paris. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus en voyage d'étude au siège de l'OMPI pour s'entretenir du projet de loi sur la propriété industrielle que l'organisation avait envoyé aux autorités nationales en août, et étudier les différentes activités du Bureau international, notamment les services d'enregistrement international des marques de l'OMPI.

Malaisie. En mars, un consultant australien de l'OMPI a effectué une mission pour dispenser des conseils et une assistance à l'Office des marques et des brevets et au Centre de documentation et d'information en matière de brevets au sujet de la protection des dessins et modèles industriels et de l'administration du système des brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national relatif à l'administration des brevets financé par le PNUD.

En mars et avril, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission auprès de l'Office des marques et des brevets pour dispenser des conseils et une assistance au sujet de la législation et de l'administration en matière de marques, et notamment des conseils et une formation en ce qui concerne les procédures d'opposition ainsi que les procédures de recherche et d'examen en matière de marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national relatif aux marques financé par le PNUD.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuching, au Sarawak, pour s'entretenir avec des représentants de l'Association des inventions et des dessins et modèles du Sarawak des activités entreprises par l'OMPI en matière de promotion de l'invention et de l'innovation. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En juin, un consultant indien de l'OMPI a eu des entretiens, à Kuala Lumpur, avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD au sujet des activités en cours et prévues dans le cadre des projets nationaux financés par le PNUD visant à renforcer les services relatifs aux brevets, d'une part, et aux marques, d'autre part.

En juillet et août, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'organisation ont eu des entretiens, à Kuala Lumpur, avec des fonctionnaires nationaux au sujet des aspects législatifs et administratifs d'un système indépendant d'enregistrement des dessins et modèles industriels qu'il est proposé de créer dans le pays.

D'août à octobre, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office des marques et des brevets et au Centre de documentation et d'information en matière de brevets, à Kuala Lumpur, pour guider et superviser les examinateurs de brevets dans leurs activités de recherche et d'examen, dispenser une formation en cours d'emploi en ce qui concerne les procédures de délivrance et les procédures postérieures à celle-ci, évaluer le système de brevets en vigueur et les pratiques en la matière et examiner les modifications qu'il est proposé d'apporter à la loi sur les brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

D'octobre à décembre, un consultant de l'OMPI de nationalité américaine s'est rendu en mission à l'Office des marques et des brevets, à Kuala Lumpur, pour donner des conseils sur les procédures de recherche et d'examen en matière de marques, la réorganisation du matériel de recherche et la gestion courante de l'office et pour dispenser une formation en cours d'emploi. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office des marques et des brevets, à Kuala Lumpur, pour dispenser une formation en ce qui concerne les procédures d'opposition ainsi que les procédures d'examen en matière de marques, et pour commencer l'élaboration d'un manuel interne à l'intention des examinateurs de marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant indien ont participé à un examen tripartite, à Kuala Lumpur, des deux projets nationaux financés par le PNUD et portant, l'un sur les brevets, l'autre sur les marques. Le fonctionnaire de l'OMPI et le consultant se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la tenue à Kuala Lumpur, en 1989, d'un cours de formation d'agents de brevets et d'un séminaire sur la promotion de l'innovation.

Mongolie. En mai et juin, un fonctionnaire national est venu à l'OMPI pour étudier le fonctionnement de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et des services d'enregis-

trement administrés par l'OMPI dans le cadre de cet arrangement.

Pakistan. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD, à Islamabad et à Karachi, des possibilités d'exécution d'un projet national financé par le PNUD visant à renforcer le système national des brevets et prévoyant notamment la création de services d'information en matière de brevets. Les entretiens ont aussi porté sur les activités qui pourraient être entreprises, y compris l'organisation d'un séminaire sur les marques à Karachi, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. A Karachi, le fonctionnaire en question s'est entretenu avec des représentants de l'Association pakistanaise de commercialisation [*Marketing Association of Pakistan*] de la tenue éventuelle dudit séminaire dans cette ville en décembre 1988. Ce même fonctionnaire s'est également rendu à Lahore pour étudier la possibilité d'instaurer l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités.

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Karachi, du projet national à financer par le PNUD qu'il est proposé de mettre en oeuvre.

En octobre également, à Karachi, le même fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des responsables de l'Association pakistanaise de commercialisation au sujet de la préparation du séminaire sur les marques et la commercialisation, qui est organisé par l'OMPI en collaboration avec l'association et qui doit se tenir à Karachi en 1989.

Philippines. En février, un consultant australien de l'OMPI s'est rendu au Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques, à Manille, pour dispenser des conseils au sujet de la révision de la loi sur les brevets des Philippines. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En avril, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles pour suivre un programme d'étude sur la gestion de l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle. Ce programme d'étude était organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement australien et financé dans le cadre du projet régional du PNUD.

En avril également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques pour donner des conseils au sujet de l'informatisation de l'administration des marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et au Bureau du droit d'auteur, à Washington, auprès du Comité d'Etat pour les inventions et les découvertes, à Moscou, et au siège de

l'OMPI, à Genève, dans la perspective d'une éventuelle restructuration de la législation sur la propriété intellectuelle et du système de propriété intellectuelle des Philippines. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Manille où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD au sujet de la création d'un système informatisé d'administration des marques dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Manille où il a participé à un examen tripartite du projet national pour les Philippines financé par le PNUD; il a eu aussi des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD au sujet d'une éventuelle prolongation du projet national financé par le PNUD et des activités prévues au titre du projet régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD.

République de Corée. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'organisation de nationalité américaine et britannique se sont rendus à Séoul, où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet des projets d'informatisation de leur administration. Ces missions s'inscrivaient dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En juin et juillet, deux consultants de nationalité britannique et américaine ainsi que deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à l'Office coréen de la propriété industrielle, à Séoul, pour dispenser des conseils au sujet de projets à long terme concernant l'informatisation de l'office. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En octobre, deux fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur industriel privé coréen se sont rendus à l'OMPI pour étudier la protection par brevet des produits chimiques coréens.

En octobre également, un fonctionnaire national a effectué un voyage d'étude au siège de l'OMPI ainsi qu'à celui de l'OEB, à Munich, sur le thème des arrangements internationaux dans le domaine de la propriété industrielle. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un consultant japonais de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut international de formation en matière de propriété intellectuelle, à Séoul, où il a donné des conférences sur l'enregistrement des dessins et modèles industriels. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre et décembre, un fonctionnaire de l'OEB a effectué une mission auprès de l'Office coréen de la propriété industrielle sur le thème de l'examen des demandes de brevet dans le domaine de l'électronique. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre et décembre également, un fonctionnaire national a effectué une mission d'étude auprès de l'Office japonais des brevets sur le thème de la législation et des procédures judiciaires en matière de dessins et modèles industriels. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Séoul où ils ont participé à l'examen tripartite du projet national financé par le PNUD et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD au sujet d'activités à mener dans le cadre du projet régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD.

Singapour. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission auprès de l'Institut singapourien de normalisation et de recherche industrielle pour dispenser des conseils et une assistance au sujet des collections de l'institut intéressant la documentation et l'information en matière de brevets et de la fourniture de services d'information technique fondés sur l'information en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet, d'une part, de questions juridiques et administratives touchant au nouveau système de brevets envisagé et, d'autre part, de l'affectation d'un consultant de l'OMPI, spécialiste de l'information en matière de brevets, à l'Institut singapourien de normalisation et de recherche industrielle.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Singapour où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation d'un colloque régional sur la documentation et l'information en matière de brevets qui se tiendra à Singapour en 1989 et sera financé au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais. Ce fonctionnaire a aussi eu des entretiens au sujet de la coopération entre l'OMPI et Singapour.

Thaïlande. En janvier, un consultant australien de l'OMPI a poursuivi sa mission auprès du Département de l'enregistrement commercial à Bangkok afin de dispenser des conseils et une assistance en matière d'administration de la propriété industrielle, en particulier en ce qui concerne l'instruction des demandes de brevet. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En février, un consultant japonais de l'OMPI a effectué une mission au Département de l'enregistrement commercial à Bangkok au sujet de l'examen en matière de brevets. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement japonais.

En février également, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'organisation se sont rendus

au Département de l'enregistrement commercial à Bangkok pour dispenser des conseils au sujet de l'informatisation proposée de l'administration des marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mai, un fonctionnaire national thaïlandais s'est rendu au Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques à Manille pour un programme d'étude consacré à la gestion de l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En mai également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Département de l'enregistrement commercial à Bangkok pour dispenser des conseils au sujet de l'informatisation de l'administration des marques entreprise dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Le même fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi rendu à l'Institut asiatique des techniques, à Bangkok, pour des entretiens portant sur l'organisation éventuelle d'un cours régional de formation sur l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle à l'intention des pays d'Asie, dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission auprès du Département de l'enregistrement commercial, à Bangkok, au sujet de la création d'un système informatisé d'administration des marques dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juillet également, deux fonctionnaires du Département de l'enregistrement commercial se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la proposition des autorités nationales de prolonger le projet national en cours financé par le PNUD.

En octobre et novembre, un consultant de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne) a effectué une mission auprès du Département de l'enregistrement commercial pour dispenser des conseils et une formation en cours d'emploi en ce qui concerne l'utilisation de la classification internationale (de Nice) des produits et des services. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant australien de l'organisation ont effectué une mission auprès du Département de l'enregistrement commercial au sujet de l'informatisation de l'administration des marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Viet Nam. En mai, le fonctionnaire de l'OMPI qui avait pris part au séminaire sur les dessins et modèles industriels et la promotion de l'activité innovatrice a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD au sujet du programme d'exécution du projet national financé par le PNUD

récemment approuvé en vue de la création d'un centre de documentation en matière de brevets.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Hanoï, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD du programme proposé en vue de l'exécution du projet du PNUD relatif à la création d'un centre de documentation en matière de brevets (au sein de l'Office national des inventions). Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens à Hanoï avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD au sujet de l'exécution du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Hanoï où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD de la coopération entre l'OMPI et l'Office national des inventions, notamment dans le cadre du projet national financé par le PNUD. Il a aussi participé à la cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de l'office par le président du Conseil des ministres du Viet Nam.

Hong Kong. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Hong Kong pour dispenser des conseils au Centre de productivité de Hong Kong au sujet de l'amélioration de ses services de collecte de documentation de brevet et d'information en matière de brevets.

Amérique latine et Caraïbes: activités menées à l'échelon multinational

Projet multinational pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Au cours de la période considérée, l'OMPI a poursuivi l'exécution du projet régional (1987-1989) financé par le PNUD, intitulé «Soutien des systèmes de propriété industrielle».

De février à décembre, un consultant chilien de l'OMPI a adapté des systèmes automatisés de traitement des demandes en matière de propriété industrielle, initialement mis au point au Venezuela pour les besoins des offices de propriété industrielle d'autres pays de la région, et il a formé des fonctionnaires nationaux de différents pays de la région à leur mise en oeuvre. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

D'avril à décembre, un consultant argentin de l'OMPI a réalisé plusieurs études liées aux systèmes de propriété industrielle des pays de la région. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des responsables du PNUD, à New York, du programme de travail pour 1988 et d'une augmentation éventuelle des ressources approuvées en 1988 au titre du projet régional financé par le PNUD.

En mai également, une réunion *ad hoc* d'évaluation et de planification concernant le projet régional pour

l'Amérique latine et les Caraïbes, à laquelle ont pris part des fonctionnaires nationaux de 16 pays de la région ainsi que des responsables du Système économique latino-américain (SELA) et du Bureau du PNUD à Genève, s'est tenue dans cette même ville. Les 16 pays étaient les suivants: Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela. Les participants de cette réunion ont déclaré appuyer le projet régional précité et ont adopté plusieurs recommandations concernant son exécution.

En juin, un séminaire régional de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats latino-américains, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'École vénézuélienne de la magistrature et l'Office vénézuélien de la propriété industrielle, s'est tenu à Caracas.

Conseil (Junta) de l'Accord de Carthagène (JUNAC). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du JUNAC à Lima pour un premier entretien au sujet des activités de coopération pour le développement devant être menées en commun par les deux organisations dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du JUNAC à Lima pour des entretiens portant sur un nouveau projet d'accord de coopération entre le JUNAC et l'OMPI et un programme concernant les activités qui pourraient être menées en commun par les deux organisations en faveur des cinq pays du Groupe andin dans le domaine de la propriété industrielle. Le même fonctionnaire de l'OMPI a aussi exécuté le premier volet d'une mission composée d'un consultant uruguayen et d'un consultant chilien de l'OMPI qui se rendaient auprès du JUNAC et des offices de propriété industrielle des cinq pays du Groupe andin. Cette mission avait pour objet d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'information simple qui permette l'échange de données relatives à la propriété industrielle entre les cinq offices de propriété industrielle et facilite l'établissement des rapports statistiques que ces offices sont tenus de faire paraître périodiquement. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En juillet et août, un consultant de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne) s'est rendu au siège du JUNAC, à Lima, et auprès des offices bolivien, colombien, péruvien et vénézuélien de propriété industrielle. Sa mission consistait à recueillir des renseignements en vue de l'élaboration d'un manuel sur les brevets pour les cinq pays du Groupe andin. Elle était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

En novembre, un nouvel accord de coopération entre l'OMPI et le JUNAC a été signé.

Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP). En juin, lors d'une mission d'un mois au siège de l'INCAP, à Guatemala, un consultant guatémaltèque de l'OMPI a prêté son concours à cet institut dans le cadre d'un programme visant à promouvoir la protection de la propriété industrielle et la diffusion de l'information technique émanant de l'INCAP dans le domaine de la nutrition. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Centre international de documentation de brevets en espagnol. En décembre, la deuxième réunion du Conseil préparatoire s'est tenue à Buenos Aires. Le conseil a pris plusieurs décisions concernant les fonctions et les opérations décentralisées du centre. La réunion a été suivie par tous les pays hispanophones de la région à l'exception de l'Equateur, du Panama et du Venezuela. Le Brésil et le JUNAC y ont participé en qualité d'observateurs. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la réunion. Le secrétariat a présenté une étude sur l'existence de collections de documents de brevet dans la région et leur organisation. Les participants ont adopté des principes directeurs en vue de la création, à titre provisoire, de services pilotes du futur centre dans les offices de propriété industrielle des pays latino-américains qui se sont dits intéressés à accueillir de tels services.

Association latino-américaine d'intégration (ALADI). En avril, un fonctionnaire de l'ALADI s'est rendu au siège de l'OMPI pour un premier entretien portant sur le programme de travail devant être exécuté en commun, pendant l'année, dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre l'OMPI et l'ALADI.

Au cours de la période examinée dans le présent rapport, deux monographies techniques ont été élaborées par deux consultants mexicains de l'OMPI, à l'intention du secrétariat de l'ALADI, à partir de rapports de recherche sur l'état de la technique établis dans le cadre du programme OMPI de recherches sur l'état de la technique pour les pays en développement.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège de l'ALADI, à Montevideo, pour définir dans le détail les modalités d'exécution d'un programme de travail commun devant être exécuté en 1988 et 1989.

En août et septembre, un consultant espagnol de l'OMPI a dispensé à des fonctionnaires de la Direction de la propriété industrielle du Paraguay ainsi qu'à des fonctionnaires argentins et uruguayens une formation dans le domaine du classement des éléments figuratifs des marques. Cette formation était organisée dans le cadre du programme OMPI-ALADI de coopération avec l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay et financée au titre du projet régional du PNUD.

En octobre, un fonctionnaire de l'ALADI s'est rendu dans les offices de propriété industrielle d'Argentine, du Brésil, du Mexique et du Venezuela pour s'informer des

procédures d'examen en matière de brevets et des services d'information technique offerts par ces offices.

En novembre, la sixième réunion des directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay a eu lieu à Buenos Aires. Cette réunion était organisée par l'OMPI avec le concours du Gouvernement argentin, du secrétariat de l'ALADI et du PNUD. Elle a été suivie par des observateurs du Gouvernement espagnol, de l'OEB, des associations nationales d'agents de propriété industrielle des quatre pays, et de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI). La participation des fonctionnaires nationaux était financée au titre du projet régional du PNUD.

Système économique latino-américain (SELA). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au siège du secrétariat du SELA à Caracas pour assister à la troisième réunion consultative latino-américaine du SELA sur les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay ainsi que pour suivre un séminaire consacré aux nouveaux enjeux des négociations d'Uruguay.

En mars également, le secrétaire permanent du SELA s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation de questions d'intérêt commun.

En mai, un fonctionnaire du SELA a participé à la réunion *ad hoc* d'évaluation et de planification.

En juin, à l'occasion du séminaire de propriété intellectuelle organisé à l'intention de magistrats latino-américains, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au SELA pour des entretiens portant sur la prochaine réunion de spécialistes des questions de propriété industrielle organisée par l'OMPI et le SELA.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Caracas pour participer à la deuxième phase préparatoire de la quatorzième réunion ordinaire du Conseil latino-américain. A cette occasion, il a aussi examiné avec le secrétariat du SELA la question de l'organisation d'une réunion OOMPI-SELA qui doit se tenir à Caracas en 1989.

En septembre également, le secrétaire permanent du SELA s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation de la question de la coopération entre les deux organisations.

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du SIECA à Guatemala pour des entretiens portant sur les activités communes de coopération pour le développement qui pourraient aboutir à la révision du système de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain, conformément aux décisions adoptées par les vice-ministres des six pays de l'isthme à leur dernière réunion, tenue à Managua en novembre 1987.

En juin, le secrétaire général du SIECA s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation de questions d'intérêt commun.

En juin également, un fonctionnaire du SIECA s'est rendu à l'OMPI et s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'organisation du plan de coopération entre l'OMPI et le SIECA pour le deuxième semestre de l'année.

En août, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au siège du SIECA pour examiner un projet de protocole concernant la modification de la Convention centraméricaine de 1968 qui traite des marques et autres signes distinctifs. Ils ont aussi examiné un projet de convention sur les inventions et les dessins et modèles industriels.

En octobre et novembre, la première réunion d'experts gouvernementaux pour la révision du cadre juridique de la propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain et la huitième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain, toutes deux organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement salvadorien et le PNUD, ont eu lieu à San Salvador. Les chefs des offices de propriété industrielle ont approuvé les recommandations des experts gouvernementaux et ont décidé que l'élaboration et l'examen des projets de textes seraient poursuivis lors d'une deuxième réunion d'experts. Des fonctionnaires nationaux du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, des observateurs des associations nationales d'agents de propriété industrielle membres de l'ASIPI, des représentants du secrétariat du SIECA et deux fonctionnaires de l'OMPI ont suivi les réunions en sus des participants salvadoriens. La participation des fonctionnaires nationaux était financée au titre du projet régional du PNUD.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes [Nations Unies] (CEPALC). En août, un consultant français de l'OMPI s'est rendu au Service de documentation et d'information en matière de brevets du Centre de documentation des Caraïbes de la CEPALC, à Port of Spain, où il a dispensé des conseils, comme suite à des missions d'experts, sur l'établissement et la conservation de collections de brevets, sur la création de services d'information en matière de brevets et sur un réseau des Caraïbes pour l'information en matière de brevets. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission à Port of Spain où il s'est entretenu avec des fonctionnaires du Bureau de la CEPALC pour les Caraïbes des activités qui seront menées au titre du projet régional, notamment du renforcement du Service de documentation et d'information en matière de brevets et des propositions formulées par l'OMPI en ce qui concerne la coopération intergouvernementale dans

le domaine de l'information en matière de brevets au profit des pays anglophones des Caraïbes, de Haïti et du Suriname. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national

Argentine. De janvier à septembre, trois consultants argentins de l'OMPI ont poursuivi la mise au point de systèmes automatisés concernant notamment les recherches en matière de marques et de brevets, les procédures et vérifications administratives dans les domaines des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels, l'information en matière de brevets et les publications officielles. D'octobre à décembre, deux d'entre eux ont poursuivi cette activité, qui s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

De janvier à décembre, un consultant argentin de l'OMPI a poursuivi ses travaux sur les questions touchant à l'aménagement et à la gestion au sein de la Direction nationale de la propriété industrielle, dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires pour des entretiens portant sur les questions techniques relatives à la poursuite du projet national financé par le PNUD.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires pour des entretiens portant sur des questions relatives à l'exécution du projet national financé par le PNUD ainsi que du projet régional également financé par le PNUD.

En juin également, trois consultants de l'OMPI venus de l'OEB se sont rendus à la Direction nationale de la propriété industrielle afin de collaborer à la modernisation des procédures d'examen et des fonds documentaires de recherche en matière de brevets de cet office. Cette mission était financée par l'OEB et au titre du projet régional du PNUD.

En octobre, un fonctionnaire de l'ALADI s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle pour s'informer des procédures d'examen en matière de brevets et des services d'information technique offerts par cet office.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux panaméens se sont rendus à Buenos Aires pour étudier les systèmes informatisés mis au point à l'office argentin de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre également, la sixième réunion des directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay a eu lieu à Buenos Aires avec le concours du Gouvernement argentin, du secrétariat de l'ALADI et du PNUD. Les participants ont examiné deux projets de manuels, relatifs à l'examen des demandes de brevet et au traitement administratif et technique des demandes d'enregistrement de marques, ainsi que les progrès accomplis

par les quatre offices nationaux de propriété industrielle dans la constitution de fonds documentaires pour la recherche en matière de brevets et dans l'informatisation des opérations en matière de propriété industrielle. Ils ont décidé de mener, en 1989, un certain nombre d'activités particulières de coopération pour le développement. La réunion a été suivie par les chefs d'offices de propriété industrielle des quatre pays ainsi que par une dizaine d'autres fonctionnaires nationaux de ces pays, par des représentants des groupes nationaux d'agents de propriété industrielle, de l'ASIPI, du secrétariat de l'ALADI, du PNUD et par un fonctionnaire de l'OMPI. La participation des six fonctionnaires nationaux du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay et du fonctionnaire de l'OMPI était financée au titre du projet régional du PNUD.

A cette même occasion, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD pour évaluer les activités en cours dans le cadre du projet et a suivi la réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD.

Bolivie. En juin, un consultant uruguayen et un consultant chilien de l'OMPI se sont rendus à la Direction de la propriété industrielle de la Bolivie. Cette mission avait pour objet d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'information simple qui permette l'échange de données relatives à la propriété industrielle entre les cinq offices de la propriété industrielle du Groupe andin et qui facilite l'établissement des rapports statistiques que ces offices sont tenus de faire paraître périodiquement. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En août, un consultant allemand (République fédérale d'Allemagne) de l'OMPI s'est rendu à la Direction de la propriété industrielle de la Bolivie. Cette mission avait pour objet de recueillir des informations en vue de l'élaboration d'un manuel sur les brevets à l'intention des cinq pays du Groupe andin. Elle était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

Brésil. En février, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB s'est rendu à l'INPI (Brésil) à Rio de Janeiro et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux d'un programme d'activité à mettre en oeuvre dans le domaine de la documentation et de l'information en matière de brevets dans le cadre du nouveau projet national financé par le PNUD. Cette mission était financée par l'OEB.

En février et mars, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus dans des offices de propriété industrielle et d'autres organismes s'occupant d'information en matière de brevets en Allemagne (République fédérale d'), en France, au Japon, aux Pays-Bas et en Suède, ainsi qu'à l'OEB à La Haye et à Munich, pour étudier les plus récentes politiques et techniques appliquées par ces

organismes en ce qui concerne la conservation et la diffusion de l'information en matière de brevets et la gestion des services d'information correspondants destinés au public. Les deux fonctionnaires brésiliens se sont aussi rendus à l'OMPI à Genève. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mars, un nouvel accord de coopération entre le Gouvernement brésilien et l'OMPI a été signé à Genève. Il prévoit l'organisation d'activités communes en faveur des pays en développement.

En mai, un fonctionnaire de l'INPI (Brésil) de Rio de Janeiro a participé en qualité de conférencier à un colloque sur l'information en matière de brevets organisé au titre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle.

De juin à décembre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a dispensé des conseils à l'INPI (Brésil) au sujet de questions d'information et de documentation en matière de brevets dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En octobre, un fonctionnaire de l'ALADI s'est rendu à l'INPI (Brésil), à Rio de Janeiro, pour s'informer des procédures d'examen en matière de brevets et des services d'information technique offerts par cet institut.

En décembre, le président de l'INPI (Brésil) s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation de questions concernant l'exécution du projet national financé par le PNUD.

Chili. En janvier, un fonctionnaire national s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle de l'Argentine pour y recevoir des conseils au sujet de la mise au point de systèmes informatisés pour l'instruction des demandes d'enregistrement de marques et les recherches y relatives, à utiliser par cet office dans le cadre du projet national relatif au Chili financé par le PNUD.

De janvier à décembre, deux consultants chiliens de l'OMPI ont poursuivi, à la Direction nationale de la propriété industrielle, la mission qui leur était confiée dans le cadre du projet national financé par le PNUD en ce qui concerne l'instruction des demandes de brevet et des demandes d'enregistrement de marques.

En mai, un consultant argentin de l'OMPI a effectué une mission pour dispenser des conseils au sujet de l'élaboration et de la mise en oeuvre de systèmes mécanisés au Département de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD des modalités d'exécution du projet national financé par le PNUD.

En juillet et août, trois consultants de l'OMPI venus de l'OEB se sont rendus à la Direction nationale de la

propriété industrielle de l'Argentine pour collaborer à la modernisation des procédures d'examen et des fonds documentaires de recherche en matière de brevets de cet office. Cette mission était financée par l'OEB et au titre du projet régional du PNUD.

En novembre, un consultant argentin et un consultant uruguayen de l'OMPI ont effectué une mission pour finir d'élaborer et mettre en application un système informatisé pour les procédures administratives et les recherches en matière de marques à la Direction nationale de la propriété industrielle. L'un d'entre eux y est retourné en décembre pour une brève mission afin de terminer l'installation des systèmes et d'en vérifier le fonctionnement. Cette mission était financée au titre du projet national du PNUD.

En novembre également, le chef de la Direction nationale de la propriété industrielle et un autre fonctionnaire national ont participé, à Buenos Aires, à la sixième réunion des directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay. La participation des deux fonctionnaires était financée au titre du projet régional du PNUD.

Colombie. En mars, un consultant argentin de l'OMPI a effectué une mission pour donner des conseils quant au choix du matériel informatique et à la mise au point du logiciel propre à faciliter les travaux de la Division de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bogota pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD des possibilités d'extension du projet national financé par le PNUD.

En juin également, un consultant uruguayen et un consultant chilien de l'OMPI se sont rendus à l'office colombien de la propriété industrielle. Cette mission avait pour objet d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'information simple qui permette l'échange de données relatives à la propriété industrielle entre les cinq offices de la propriété industrielle du Groupe andin et qui facilite l'établissement des rapports statistiques que ces offices sont tenus de faire paraître périodiquement. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En juillet, un consultant allemand (République fédérale d'Allemagne) de l'OMPI s'est rendu à la Division de la propriété industrielle pour recueillir des informations en vue de l'élaboration d'un manuel sur les brevets à l'intention des cinq pays du Groupe andin. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

En août, un consultant espagnol de l'OMPI a effectué une mission à Bogota pour dispenser des conseils au personnel technique de la Division de la propriété industrielle au sujet du traitement et du classement des éléments figuratifs des marques. Cette mission était

financée par le Gouvernement espagnol et au titre du projet national du PNUD.

En octobre, un consultant français de l'OMPI s'est rendu en mission à Bogota pour aider les autorités et le personnel de la Division de la propriété industrielle à organiser une réunion des inventeurs nationaux ainsi qu'un séminaire et une foire consacrés aux innovations nationales. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Bogota à une réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD.

Costa Rica. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à San José pour examiner avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD les possibilités d'exécution d'un projet national financé par le PNUD qui permette de moderniser le fonctionnement de l'Office de la propriété industrielle.

En juillet, trois consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), guatémaltèque et salvadorienne se sont rendus à l'Office de la propriété industrielle où ils ont dispensé des conseils au sujet du classement des documents de brevet et collaboré à cette tâche.

En août et septembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à l'Office de la propriété industrielle pour dispenser des conseils au sujet de la conception et de l'élaboration de systèmes automatisés pour le traitement des demandes de brevet et d'enregistrement de marques ainsi que de l'achat de matériel informatique. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD.

En octobre et novembre, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à San Salvador, à la huitième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle et à la première réunion d'experts gouvernementaux pour la révision du cadre juridique de la propriété industrielle dans les pays de l'Isthme centraméricain.

Equateur. En juin, un consultant uruguayen et un consultant chilien de l'OMPI se sont rendus à l'office de la propriété industrielle de Quito. Cette mission avait pour objet d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'information simple qui permette l'échange de données relatives à la propriété industrielle entre les cinq offices de la propriété industrielle du Groupe andin et qui facilite l'établissement des rapports statistiques que ces offices sont tenus de faire paraître périodiquement. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

El Salvador. De janvier à décembre, le consultant salvadorien de l'OMPI a continué de coordonner les activités menées dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juin, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à San Salvador pour collaborer au recrutement, sur

place, d'un analyste-programmeur et prêter son concours pour l'acquisition de matériel informatique complémentaire dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juillet et août, un fonctionnaire national salvadorien s'est rendu dans les offices de propriété industrielle du Honduras, du Costa Rica et du Panama pour les aider à classer les documents de brevet. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En octobre, un consultant chilien de l'OMPI a effectué une mission à San Salvador pour dispenser des conseils à des fonctionnaires nationaux chargés des services d'information technique et des questions de propriété industrielle en ce qui concerne l'introduction de systèmes informatisés. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national du PNUD.

En octobre encore, un fonctionnaire du Département du registre des marques de fabrique et de commerce, des brevets d'invention, du droit d'auteur, et des noms et signes commerciaux a fait un voyage d'étude à Caracas pour s'informer des systèmes informatisés mis au point par l'Office vénézuélien de la propriété industrielle.

En octobre et novembre, la huitième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle et la première réunion d'experts gouvernementaux pour la révision du cadre juridique de la propriété industrielle dans les pays de l'Isthme centraméricain, toutes deux organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement salvadorien et le PNUD, ont eu lieu à San Salvador. La participation de deux fonctionnaires nationaux costariciens, honduriens, nicaraguayens et panaméens, respectivement, et de trois fonctionnaires nationaux guatémaltèques, ainsi que celle d'un fonctionnaire de l'OMPI ont été financées dans le cadre du projet régional du PNUD.

En octobre et novembre également, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à San Salvador, à la huitième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle et à la première réunion d'experts gouvernementaux pour la révision du cadre juridique de la propriété industrielle dans les pays de l'Isthme centraméricain.

En novembre, un consultant mexicain de l'OMPI s'est rendu à San Salvador pour dispenser des conseils au personnel du Département du registre des marques de fabrique et de commerce, des brevets d'invention, du droit d'auteur, et des noms et signes commerciaux au sujet de l'instruction et de l'examen des demandes d'enregistrement de marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part à San Salvador à une réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD.

En décembre, le vice-ministre chargé des questions de propriété industrielle s'est rendu à l'Office espagnol de la propriété industrielle et au siège de l'OMPI pour

examiner des questions liées au projet national financé par le PNUD. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Guatemala. De janvier à décembre, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, le consultant guatémaltèque de l'OMPI a continué de donner des conseils quant à la gestion et l'organisation d'un office ainsi que de coordonner et superviser les activités menées au titre du projet à l'Office de la propriété industrielle.

En mars, un consultant chilien de l'OMPI a effectué une mission pour conseiller les fonctionnaires nationaux au sujet de l'élaboration et de la mise en oeuvre de systèmes informatisés à l'Office de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Guatemala et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD du programme de travail pour 1988 dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mai, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu à Guatemala pour collaborer à la mise en oeuvre des systèmes informatisés précités. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En juin, un consultant guatémaltèque de l'OMPI a prêté son concours à l'INCAP dans le cadre d'un programme visant à promouvoir la protection et la diffusion de l'information technique émanant de cet institut dans le domaine de la nutrition. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD.

En juillet et août, le même consultant guatémaltèque de l'OMPI a apporté son concours aux offices costaricien et panaméen de propriété industrielle pour le classement des documents de brevet. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD.

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'organisation — l'un espagnol et l'autre chilien — ont effectué une mission à Guatemala pour continuer à dispenser des conseils au sujet de la mise en oeuvre de programmes mécanisés pour le contrôle administratif et les recherches en ce qui concerne les demandes de brevet et d'enregistrement de marques. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD.

Haïti. En juillet et août, un consultant français de l'OMPI s'est rendu au Service de la propriété industrielle, à Port-au-Prince, pour dispenser des conseils au sujet de questions ayant trait à l'instruction des demandes de brevet et d'enregistrement de marques. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

Honduras. En juillet, trois consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), guatémaltèque et salvadorienne se sont rendus

à l'Office de la propriété industrielle où ils ont dispensé des conseils au sujet du classement des documents de brevet et collaboré à cette tâche.

En octobre et novembre, trois fonctionnaires nationaux ont pris part, à San Salvador, à la huitième réunion des chefs d'office de propriété industrielle et à la première réunion d'experts gouvernementaux pour la révision du cadre juridique de la propriété industrielle dans les pays de l'Isthme centraméricain.

Mexique. En avril et août, un consultant argentin de l'OMPI a effectué des missions afin de conseiller le personnel de la Direction générale des inventions, des marques et du développement technique au sujet de la conception, de l'élaboration et de la mise en oeuvre de systèmes informatisés, afin d'améliorer le fonctionnement de cet office. Ces missions s'inscrivaient dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

D'août à décembre, un consultant national de l'OMPI a dispensé des conseils à la direction précitée au sujet de la création, de l'organisation et de la tenue à jour de collections de documentation de brevets et de leur utilisation pour des services d'information technique.

En septembre, trois consultants de l'OMPI venus de l'OEB ont effectué une mission commune à Mexico en vue d'apporter leur concours et leurs conseils pour la recherche et l'examen relatifs aux demandes de brevets mexicains. Ces missions étaient financées par l'OEB.

En septembre également, un consultant espagnol de l'OMPI a effectué une mission à Mexico pour dispenser des conseils au sujet de l'application de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques et pour donner des instructions à des experts nationaux pour ce qui est de son application. Cette mission a été financée par le Gouvernement espagnol.

Nicaragua. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'organisation — l'un chilien et l'autre suédois — se sont rendus à Managua pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD des besoins et impératifs du pays dans le domaine de l'administration de la propriété industrielle. La mission des deux experts était financée par l'ASDI.

En octobre et novembre, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à San Salvador, à la huitième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle et à la première réunion d'experts gouvernementaux pour la révision du cadre juridique de la propriété industrielle dans les pays de l'Isthme centraméricain.

Panama. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Panama pour étudier avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD la possibilité de mettre à exécution un projet national financé par le PNUD afin de moderniser le fonctionnement de l'Office de la propriété industrielle. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à disposition par le

Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et au titre du projet régional du PNUD.

En août, trois consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), guatémaltèque et salvadorienne se sont rendus à la Direction générale de l'Office de la propriété industrielle en vue d'apporter leurs conseils et leur concours pour le classement des documents de brevet. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et au titre du projet régional du PNUD.

En août et septembre, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu auprès de la Direction générale de l'Office de la propriété industrielle pour dispenser des conseils au sujet de la conception et de l'élaboration de systèmes automatisés pour le traitement des demandes de brevet et d'enregistrement de marques ainsi que de l'achat de matériel informatique. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En octobre et novembre, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à San Salvador, à la huitième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle et à la première réunion d'experts gouvernementaux pour la révision du cadre juridique de la propriété industrielle dans les pays de l'Isthme centraméricain.

En novembre et décembre, deux fonctionnaires nationaux de la Direction générale de l'Office de la propriété industrielle ont effectué une mission auprès des offices de propriété industrielle de l'Argentine, de l'Uruguay et du Venezuela afin d'étudier les systèmes informatisés mis au point dans ces offices. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Paraguay. De janvier à décembre, le consultant paraguayen de l'OMPI a poursuivi sa mission en vue de donner des conseils sur des questions d'ordre juridique et administratif et de coordonner les activités relevant du projet national financé par le PNUD.

En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Asunción pour des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des représentants des milieux intéressés au sujet d'une éventuelle loi sur la promotion de l'activité inventive et de l'innovation. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mars, un consultant argentin de l'OMPI s'est rendu en mission à Asunción pour conseiller la Direction de la propriété industrielle au sujet de la mise en oeuvre de systèmes informatisés pour ce qui touche à l'instruction des demandes d'enregistrement de marques, aux recherches y relatives, aux vérifications administratives et aux publications dans le domaine de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En avril, le ministre des affaires étrangères du Paraguay s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires

de l'organisation au sujet de l'évolution récente dans le domaine de la propriété industrielle au Paraguay.

En juin, trois consultants de l'OMPI venus de l'OEB se sont rendus à la Direction de la propriété industrielle pour collaborer à la modernisation des procédures d'examen et des fonds documentaires de recherche en matière de brevets de cet office. Cette mission était financée par l'OEB et au titre du projet régional du PNUD.

En octobre, un consultant mexicain de l'OMPI a dispensé des conseils à des fonctionnaires de la Direction de la propriété industrielle au sujet de l'utilisation des documents de brevet en tant que source d'informations techniques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, trois fonctionnaires nationaux ont pris part, à Buenos Aires, à la sixième réunion des directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay. La participation de ces trois fonctionnaires était financée au titre du projet régional du PNUD.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Asunción à une réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD.

En décembre également, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu à la Direction de la propriété industrielle afin de dispenser des conseils au sujet de la mise en application de systèmes informatisés. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Pérou. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au JUNAC pour étudier les activités qui pourraient être entreprises au Pérou dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. A cette occasion, ce même fonctionnaire s'est rendu à l'Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC) à Lima pour débattre de l'assistance que pourrait fournir l'OMPI à la Direction de la propriété industrielle de l'ITINTEC.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Lima pour s'entretenir avec des représentants de l'ITINTEC, des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD de la possibilité de mettre en place un programme de coopération technique à titre de contribution à la modernisation de la Division de la propriété industrielle de l'ITINTEC.

En juin également, un consultant uruguayen et un consultant chilien de l'OMPI se sont rendus à l'ITINTEC à Lima. Cette mission avait pour objet d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'information simple qui permette l'échange de données relatives à la propriété industrielle entre les cinq offices de la propriété industrielle du Groupe andin et qui facilite l'établissement des rapports statistiques que ces offices sont tenus de faire paraître périodiquement. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En août, un consultant allemand (République fédérale d'Allemagne) de l'OMPI s'est rendu à l'ITINTEC, à Lima, pour recueillir des informations en vue de l'élaboration d'un manuel sur les brevets à l'intention des cinq pays du Groupe andin. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

En octobre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB s'est rendu à Lima pour dispenser des conseils au personnel technique de l'ITINTEC au sujet des recherches sur l'état de la technique et de l'examen. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Uruguay. De janvier à décembre, un consultant uruguayen de l'OMPI a continué de travailler à Montevideo à la conception, à l'élaboration et à la mise en application de programmes d'ordinateur. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

De janvier à décembre également, deux consultants uruguayens de l'OMPI ont poursuivi leur mission et continué de dispenser une formation en cours d'emploi en matière de classement et de traitement des demandes de brevet. Leurs travaux s'inscrivaient dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

De janvier à décembre toujours, un autre expert uruguayen de l'OMPI a poursuivi sa mission relative à l'introduction de données concernant les opérations en matière de brevets et de marques nécessaires pour la mise en oeuvre des systèmes informatisés élaborés dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mars, un consultant argentin de l'OMPI s'est rendu à Montevideo pour élaborer et mettre en oeuvre un programme de formation dans le cadre du projet national financé par le PNUD et pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD d'autres questions touchant à la coordination des activités dans le cadre de ce même projet.

En mai, le même consultant argentin de l'OMPI s'est rendu à Montevideo pour superviser le programme de formation précité et pour étudier avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD de nouvelles propositions à retenir dans le programme d'activité mis en oeuvre en 1988 au titre du projet national financé par le PNUD.

En mai également, un fonctionnaire national s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle de l'Argentine, à Buenos Aires, pour recevoir des conseils en ce qui concerne l'élaboration de systèmes informatisés adaptés aux opérations de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet relatif à l'Uruguay financé par le PNUD.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'organisation se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des responsables du PNUD de l'état d'avancement du projet national financé par le PNUD et de son éventuelle extension jusqu'en 1989.

En juillet, trois consultants de l'OMPI venus de l'OEB se sont rendus au Centre national de la propriété industrielle, à Montevideo, pour apporter leur concours à la modernisation des procédures d'examen et du fonds documentaire de recherche en matière de brevets de cet office. Cette mission était financée par l'OEB et au titre du projet régional du PNUD.

En juillet, août, septembre et octobre, le même consultant argentin de l'OMPI s'est rendu au centre précité, à Montevideo, pour continuer de superviser les activités en cours au titre du projet, assurer le suivi des recommandations formulées et examiner la possibilité de réviser le projet de manière à en poursuivre l'exécution en 1989 avec une contribution du secteur privé.

En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à Buenos Aires, à la sixième réunion des directeurs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay. La participation des deux fonctionnaires était financée au titre du projet régional du PNUD.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant argentin de l'organisation ont pris part, à Montevideo, à une réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD. Il a été décidé de reconduire, jusqu'en décembre 1989, ce projet qui sera financé conjointement par le PNUD, le gouvernement et le secteur privé. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En décembre également, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu au Centre national de la propriété industrielle, à Montevideo, pour dispenser des conseils au sujet de l'informatisation de celui-ci. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En décembre encore, deux fonctionnaires panaméens se sont rendus à Montevideo afin d'étudier les systèmes informatisés mis au point au centre précité. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Venezuela. De janvier à décembre, un consultant chilien de l'OMPI a continué de superviser et de coordonner les activités menées dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

De février à novembre, un consultant danois de l'OMPI a effectué une mission pour dispenser des conseils et une formation au personnel de l'Office de la propriété industrielle en ce qui concerne le classement, la recherche et l'examen en matière de brevets dans le domaine de la mécanique. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office de la propriété industrielle pour examiner dans le détail les modalités d'exécution du projet national financé par le PNUD.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office de la propriété industrielle pour examiner les

questions en suspens touchant au projet national financé par le PNUD.

En juin également, un consultant uruguayen et un consultant chilien de l'OMPI se sont rendus à l'Office de la propriété industrielle. Cette mission avait pour objet d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'information simple qui permette l'échange de données relatives à la propriété industrielle entre les cinq offices de la propriété industrielle du Groupe andin et qui facilite l'établissement des rapports statistiques que ces offices sont tenus de faire paraître périodiquement. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En août, un consultant allemand (République fédérale d'Allemagne) de l'OMPI s'est rendu à Caracas pour recueillir des informations en vue de l'élaboration d'un manuel sur les brevets à l'intention des cinq pays du Groupe andin. Cette mission était financée au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant espagnol de l'organisation se sont rendus à Caracas pour dispenser des conseils au sujet des systèmes informatisés mis au point dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a dispensé une formation en cours d'emploi au personnel de l'Office de la propriété industrielle, à Caracas, en ce qui concerne la recherche et l'examen en matière de brevets dans le domaine de la chimie. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Caracas, à une réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD.

En novembre encore, deux fonctionnaires panaméens se sont rendus à Caracas pour étudier les systèmes informatisés mis au point à l'Office vénézuélien de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En décembre, un fonctionnaire national, accompagné du consultant chilien affecté au projet, s'est rendu au siège de l'OMPI pour débattre de questions concernant les activités à mener en 1989 et au-delà dans le cadre du projet. Cette visite était financée au titre du projet national du PNUD.

Conseiller sectoriel interrégional

Le PNUD a continué de financer les activités d'un conseiller sectoriel interrégional pour l'OMPI. Ce conseiller reçoit ses instructions exclusivement de l'organisation.

De janvier à décembre, le conseiller sectoriel interrégional s'est rendu en mission en Argentine, au Cap-Vert, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, au Panama, au Sénégal et au Yémen démocratique.

Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement

Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces remises de médailles sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement ou en leur faveur. Elles ont lieu à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection. Depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 1988, 162 médailles au total ont été remises à des inventeurs et à des promoteurs de l'activité inventive de 42 pays. En 1988 seulement, 29 médailles au total ont été remises à des inventeurs de 18 pays.

En février, un vice-directeur général a remis, à Moscou, une médaille de l'OMPI à un jeune inventeur.

En mars, deux médailles de l'OMPI ont été remises à deux jeunes lauréats du troisième Concours national des inventeurs du *Weekly Reader*, qui s'est tenu à Washington, et une médaille de l'OMPI a été décernée à la 46e Exposition japonaise des inventions d'écoliers à Tokyo.

En avril, une médaille de l'OMPI a été remise durant l'exposition intitulée «*Invented in Sofia*», deux médailles de l'OMPI ont été décernées en vue de récompenser le meilleur inventeur et la meilleure invention au «Salon national des inventions» de Pyongyang, et deux médailles de l'OMPI ont été décernées dans le cadre du «Salon international des inventions et des techniques nouvelles» de Genève à une inventrice et à un inventeur d'un pays en développement.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'organisation à l'auteur de la meilleure invention en 1987 et à la meilleure inventrice de Yougoslavie au cours d'une cérémonie spéciale qui a eu lieu près de Dubrovnik.

En mai également, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à de jeunes inventeurs pendant l'«Expositions pan-canadienne 1987», à Ottawa.

Toujours en mai, un fonctionnaire de l'OMPI a remis une médaille spéciale de l'OMPI à un inventeur africain du Niger pour son travail novateur dans le domaine de l'énergie solaire, au cours d'une cérémonie organisée dans le cadre de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à l'occasion de la célébration du 25e anniversaire de l'OUA à Addis-Abeba.

En juin, un vice-directeur général a remis, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Moscou, une médaille de l'OMPI à une équipe d'inventeurs soviétiques pour la meilleure invention particulièrement utile aux pays en développement.

En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a remis une médaille de l'organisation à un jeune inventeur de Côte d'Ivoire au cours d'une cérémonie spéciale de remise de prix aux lauréats du quatrième Concours des jeunes inventeurs à Abidjan.

En septembre, deux médailles de l'OMPI ont été remises à deux équipes d'inventeurs syriens pour les meilleures inventions de la « Foire internationale de Damas ».

En octobre, le directeur général a remis à trois inventeurs chinois, lors de l'« Exposition internationale des inventions » de Beijing, des médailles de l'OMPI récompensant la meilleure invention, la meilleure inventrice et le meilleur jeune inventeur.

En octobre également, deux médailles de l'OMPI ont été décernées en vue de récompenser la meilleure invention et le meilleur jeune inventeur à l'occasion de la première Réunion d'inventeurs nationaux, qui s'est tenue à Bogota; deux autres médailles de l'OMPI ont été remises, à l'occasion de l'« Exposition internationale des inventions, des nouveautés techniques, du savoir-faire et du logiciel ('INVEX 88') » qui a eu lieu à Brno (Tchécoslovaquie), l'une, à un inventeur tchécoslovaque et l'autre, à une équipe d'inventeurs de l'Union soviétique; enfin, une médaille de l'OMPI a été décernée pour récompenser la meilleure invention exposée à la « Foire 1988 des techniques » qui a eu lieu à Rowa (Zimbabwe).

En décembre, une médaille de l'OMPI a été remise pour la meilleure invention d'application pratique dans les pays en développement dans le cadre du 37e Salon mondial des inventions (« BRUSSELS EUREKA »), qui s'est tenu à Bruxelles, et une autre a été remise à un inventeur iraquien dans le cadre de la Semaine de l'Organisation centrale de normalisation et de contrôle de la qualité, qui s'est tenue à Bagdad; deux médailles de l'OMPI ont été remises à des inventeurs mongols lors d'une cérémonie spéciale qui s'est déroulée à Oulan-Bator.

En décembre également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, à Cotonou (Bénin), de la tenue d'une exposition et de journées d'étude consacrées à la promotion de l'innovation technique.

Divers. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à Nairobi, où il s'est entretenu avec le président de l'Union des journalistes africains (UJA) des modalités d'un programme commun PNUE-OMPI-UJA de remise de médailles au titre des meilleures inventions africaines dans le domaine de la protection de l'environnement.

En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Niamey, avec des fonctionnaires nationaux de la tenue d'un séminaire et d'un salon des inventions de caractère national et d'autres mesures visant à promouvoir l'activité inventive et innovatrice au Niger.

En février également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Abidjan, avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation de la Conférence africaine sur la promotion de l'innovation, qui s'est tenue en juin à Abidjan. Des entretiens ont aussi eu lieu sur la même question avec le président de l'Association ivoirienne pour la promotion des inventions et des innovations.

En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires du Centre régional africain de technologie (CRAT), à Dakar, d'un projet de programme de remise de médailles OMPI-CRAT à des inventeurs africains.

En avril, un vice-directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont participé, à Moscou, au septième Congrès de l'Union des inventeurs et rationalisateurs de l'URSS (VOIR).

En avril également, le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, au siège de l'OMPI, avec des représentants de l'Association chinoise des inventeurs de l'organisation du Symposium sur la créativité et la promotion des activités inventives, qui devait se tenir à Beijing en octobre.

En juin, une *Conférence africaine sur la promotion de l'innovation*, organisée par l'OMPI avec l'appui financier de l'ASDI et du PNUD, s'est tenue à Abidjan.

La conférence a réuni 66 participants, représentant des autorités nationales, des organismes d'étude et de réalisation et des associations d'inventeurs de 23 pays (Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Maroc, Niger, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tunisie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe) ainsi que des fonctionnaires de l'ARIPO, du CRAT, de l'OAPI et du PNUE.

Les différentes questions à l'ordre du jour ont été traitées par des consultants de l'OMPI de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), française, sénégalaise, soudanaise, suédoise et zaïroise, ainsi que par des représentants de l'ARIPO et de l'OAPI et deux fonctionnaires de l'OMPI. La participation des consultants de nationalité allemande (République fédérale d'Allemagne), française et suédoise de l'OMPI a été financée grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par les Gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d'), de la France et de la Suède, respectivement.

En octobre, le directeur général et trois fonctionnaires de l'OMPI ont suivi, à Beijing, un Symposium sur la créativité et la promotion des activités inventives qui était organisé conjointement par l'OMPI et l'IFIA, avec le concours de la Commission d'Etat chinoise pour la technique et de l'Association chinoise des inventeurs, avec le soutien financier du PNUD. Le symposium a réuni 125 participants.

En octobre également, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à l'Assemblée générale de l'IFIA, qui a eu lieu à Beijing.

En octobre toujours, un cours de formation consacré à la promotion de l'activité inventive et innovatrice, organisé par l'OMPI et le Gouvernement bulgare, a eu lieu à Varna (Bulgarie).

En novembre, un *Symposium sur les appellations d'origine et indications de provenance*, organisé conjointement par l'OMPI et l'INPI (France), a eu lieu à Bordeaux (France).

Le symposium a traité de questions relatives à la protection nationale et internationale des appellations d'origine et des indications de provenance ainsi que de leur importance pour les échanges intérieurs et extérieurs, en particulier en ce qui concerne les pays en développement. On y a examiné en particulier les questions qui se posent en rapport avec les produits naturels (vin, fromage, café, thé, tabac, etc.).

Le directeur général de l'OMPI a prononcé une allocution et des exposés ont été présentés par le directeur général de l'INPI (France), par des fonctionnaires de la Côte d'Ivoire, de Cuba, de la France, de l'Inde et de l'Office international de la vigne et du vin (OIV) ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI.

Quelque 90 participants de 18 pays et de cinq organisations (Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), CEIPI, Commission des Communautés européennes (CCE), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)) ont pris part au symposium qui a été en partie financé au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement français.

En décembre, un Séminaire national sur la promotion de l'innovation, organisé par l'OMPI et le Gouvernement du Burkina Faso, a eu lieu à Ouagadougou. Il a réuni quelque 25 participants. Trois consultants de l'OMPI de nationalité ivoirienne, nigérienne et sénégalaise et deux fonctionnaires de l'organisation y ont pris part. Le séminaire était financé au titre du projet régional du PNUD.

*Amélioration des conditions d'acquisition,
par les pays en développement,
de techniques étrangères protégées par des droits
de propriété industrielle (licences)*

En avril, un groupe d'experts dénommé «*Group of Experts on Patent Management and Licensing Operations of Research and Development Institutions in Developing Countries*» [Groupe d'experts pour la gestion des brevets et les activités en matière de licences des organismes d'étude et de réalisation des pays en développement] s'est réuni à Genève. Des experts des six pays en développement ci-après ont participé, à titre personnel, aux délibérations: Argentine, Chine, Egypte, Ghana, Inde, Zimbabwe. Une organisation intergouvernementale (ALADI) et une organisation non gouvernementale (Licensing Executives Society (Interna-

tional) (LES)) étaient aussi représentées par des observateurs.

Les experts ont examiné le projet de directives élaboré par le Bureau international de l'OMPI, avec l'aide d'un consultant allemand (République fédérale d'Allemagne) de l'OMPI, intitulé «*Guidelines for the Management and Exploitation of Patented Inventions of Research and Development Institutions in Developing Countries*».

Les experts ont approuvé le projet de directives et sont arrivés à la conclusion que ce document sera particulièrement intéressant et utile pour les autorités nationales ainsi que les organismes d'étude et de réalisation des pays en développement, en particulier, et pour les organismes d'étude et de réalisation, en général. Le projet a été financé grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

En novembre, un séminaire sur les accords de licence et de transfert de techniques, organisé conjointement par l'OMPI et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes (FICCI) avec le concours financier du PNUD, a eu lieu à New Delhi.

*Renforcement, dans les pays en développement,
de l'accès à l'information technique
contenue dans les documents de brevet
et de sa diffusion*

Programme de recherches sur l'état de la technique et services connexes. Depuis 1975, l'OMPI poursuit un programme consistant à fournir à des organismes nationaux et à des particuliers des pays en développement des rapports gratuits de recherche sur l'état de la technique, dans le cadre d'accords conclus entre des offices de propriété industrielle des pays développés participant au programme et l'OMPI.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, 415 demandes de recherche ont été présentées par des utilisateurs de 37 pays en développement (Algérie, Argentine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, El Salvador, Guatemala, Inde, Iraq, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Zimbabwe) ainsi que par deux organisations intergouvernementales (ARIPO et CRAT) pour le compte de leurs pays membres. Au cours de la même période, 447 rapports de recherche ont été remis à des pays en développement. Ils ont été établis par l'Allemagne (République fédérale d') (70), l'Australie (10), l'Autriche (37), la Finlande (41), le Japon (73), la République démocratique allemande (51), la Suède (31), la Suisse (59), l'Union soviétique (26) et le Bureau international de l'OMPI (49).

Depuis le début du programme, en 1975, jusqu'au 31 décembre 1988, 3 974 demandes de recherche ont été reçues de 80 pays en développement et de 10 organisations intergouvernementales (pour des utilisateurs de leurs pays membres): Algérie, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Guyane, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe, et ALADI, ARIPO, Centre de documentation des Caraïbes (CDC), Commission économique pour l'Afrique [Nations Unies] (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique [Nations Unies] (CESAP), CRAT, FCARS, Organisation arabe pour le développement industriel (OADI), OAPI, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

De 1975 au 31 décembre 1988, 3 683 rapports de recherche ont été remis. L'Allemagne (République fédérale d') en a fourni 592, l'Australie 95, l'Autriche 1 233, la Finlande 129, le Japon 256, la République démocratique allemande 324, le Royaume-Uni 3, la Suède 355, la Suisse 83, l'Union soviétique 159 et l'OEB 38. Dans 416 cas, le Bureau international a été en mesure de fournir lui-même des rapports de recherche, cela essentiellement à l'aide des bases de données informatisées auxquelles l'INPI (France), Derwent Publications Ltd et Pergamon ORBIT InfoLine lui permettent d'avoir directement accès.

En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet particuliers. Les Etats-Unis d'Amérique, la France et la Suisse ont contribué à ce service en fournissant des exemplaires gratuits des documents de brevet demandés toutes les fois que ceux-ci figuraient dans leurs collections de documents de brevet nationaux et étrangers. L'Australie, l'Espagne, l'Inde, le Royaume-Uni, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique y ont contribué en fournissant des exemplaires gratuits de leurs documents de brevet nationaux. L'Allemagne (République fédérale d'), la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Finlande, la Hongrie, le Japon, la Norvège, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Suède, la Thaïlande, la Yougos-

lavie et l'OEB ont fourni de temps en temps des exemplaires gratuits de leurs documents de brevet qui ne pouvaient être obtenus auprès des offices participants précités.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, 356 demandes d'exemplaires de documents de brevet ont été présentées par 28 pays en développement (Algérie, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, El Salvador, Ghana, Guatemala, Inde, Iraq, Malaisie, Mexique, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe) et par deux organisations intergouvernementales (ARIPO et FCARS) au nom de leurs Etats membres. Au total, 4 330 exemplaires de documents de brevet ont été demandés et le Bureau international a été en mesure de satisfaire pratiquement à toutes ces demandes.

Depuis janvier 1986, mois durant lequel le Bureau international a commencé d'établir des statistiques sur ce service, jusqu'au 31 décembre 1988, 876 demandes d'exemplaires de documents de brevet ont été reçues, au total, de 40 pays en développement (Algérie, Argentine, Bolivie, Botswana, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Egypte, El Salvador, Ghana, Guatemala, Inde, Iraq, Jamaïque, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Paraguay, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Soudan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Zambie, Zimbabwe) et de deux organisations intergouvernementales (ARIPO et FCARS) pour le compte de leurs Etats membres. Sur ces 876 demandes, 201 faisaient suite à un rapport de recherche sur l'état de la technique et 675 ont été présentées directement par les utilisateurs. Au total, 11 213 exemplaires de documents de brevet ont été demandés et le Bureau international a pu répondre pratiquement à toutes les demandes. Ce n'est que dans de très rares cas que des renseignements sur le statut juridique des documents de brevet ont été demandés par des organismes de pays en développement, et le Bureau international a été en mesure de fournir les renseignements demandés avec le concours des offices de brevets associés au programme.

Assistance pour l'examen des demandes de brevet de l'ARIPO. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, une assistance a été demandée dans 34 cas pour l'examen de demandes de brevet en instance à l'ARIPO. Pendant la même période, 14 rapports de recherche et d'examen, établis par l'Allemagne (République fédérale d') (8), le Canada (4) et l'Union soviétique (2), ont été envoyés à l'ARIPO. Depuis le début du programme, en 1984, 51 rapports de recherche et d'examen ont été fournis, au total, par l'Allemagne (République fédérale d') (20), le Canada (17), la Suède (1), l'Union soviétique (11) et par l'OEB (2).

Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Pendant la période examinée dans le présent rapport, l'OMPI a reçu, dans le cadre de ce programme, 23 demandes de recherche et d'examen de la Libye, de la Malaisie et de Maurice. Au cours de la même période, l'OMPI a reçu 12 rapports de recherche et d'examen de l'Autriche (9) et de l'Union soviétique (3) et les a transmis aux offices demandeurs. Depuis le lancement de ce programme, en décembre 1983, 48 rapports de recherche et d'examen ont été fournis au total. Ils ont été établis par l'Allemagne (République fédérale d') (4), l'Autriche (20), la Finlande (2), la Suède (1), l'Union soviétique (19) et par l'OEB (2).

Développement, dans les pays en développement, de la profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle

En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Lahore, avec des fonctionnaires nationaux du Pakistan de l'introduction éventuelle de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités.

De mai à décembre, deux fonctionnaires de l'Agence chinoise des brevets chargée des techniques nouvelles ont effectué une mission d'étude en Allemagne (République fédérale d') et aux Etats-Unis d'Amérique. La participation de l'un d'eux était financée en partie au moyen de fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement américain.

En juillet, l'OMPI a fait paraître une publication intitulée «*Background Reading Material on Intellectual Property*». Cette publication, financée dans le cadre du projet régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, est destinée essentiellement aux professeurs d'universités de propriété intellectuelle et à leurs étudiants.

En juillet également, la septième réunion annuelle de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) a eu lieu à Washington. Quarante-trois personnes de 27 pays y ont participé. Le groupe de travail OMPI-ATRIP sur le matériel pédagogique s'est aussi réuni à cette occasion. L'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de neuf professeurs venus des pays suivants: Chine, Inde, Jordanie, Lesotho, Nigéria, Pérou, Soudan et Sri Lanka.

En août, un professeur d'université sri-lankais s'est rendu en voyage d'étude au siège de l'OMPI pour rassembler et élaborer du matériel pédagogique en vue de l'introduction de cours de propriété intellectuelle à l'Université de Colombo. Ce voyage d'étude était financé au titre du projet régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique.

En octobre et novembre, un professeur d'université pakistanais s'est rendu en voyage d'étude dans les Universités de Londres et de Lausanne ainsi qu'au siège de l'OMPI pour rassembler et élaborer du matériel

pédagogique en vue de l'introduction éventuelle de cours de propriété intellectuelle à l'Université du Pendjab. Ce voyage d'étude était financé au titre du projet régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

Le comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Au cours de la période examinée dans le présent rapport, la Guinée-Bissau, le Swaziland, le Tchad et le Zimbabwe sont devenus membres du comité, qui comprend désormais 102 Etats: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

En mai, le comité permanent a tenu sa douzième session à Genève. Soixante et onze Etats membres du comité et deux Etats qui n'en sont pas membres étaient représentés, à savoir: Allemagne (République fédérale d'), Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union

soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie. En outre, huit organisations intergouvernementales (ARIPO, GATT, Ligue des Etats arabes (LEA), OAPI, OEB, OUA, PNUD, SELA) et trois organisations internationales non gouvernementales (AIPPI, Chambre de commerce internationale (CCI), CEIPI) étaient représentées.

Conformément au programme et au budget établis pour l'exercice biennal 1988-1989, l'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour d'un membre de la délégation de chacun des pays membres du comité permanent qui sont classés, en vertu des décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, parmi les moins avancés des pays en développement ou qui doivent bénéficier d'un traitement analogue, ainsi que de chacun de 12 autres pays en développement membres du comité permanent.

Le comité permanent a passé en revue les activités de coopération pour le développement menées dans le cadre du Programme permanent depuis sa dernière session de mai 1987 et, réaffirmant l'importance de la propriété industrielle comme élément moteur du progrès technique et économique, i) a pris note avec satisfaction des activités menées au titre du Programme permanent depuis sa dernière session; ii) a approuvé les orientations définies dans les documents élaborés par le Bureau international pour cette session en ce qui concerne la suite des activités du Programme permanent et a invité le Bureau international à continuer de développer ce programme en ce sens en mettant plus particulièrement l'accent sur la formation, les activités de conseil en matière législative et le renforcement des institutions nationales et régionales, y compris les services de documentation en matière de brevets; et iii) a exprimé sa gratitude aux nombreux gouvernements et organisations — et, parmi ces dernières, en particulier au PNUD — qui apportent des contributions au Programme permanent, et a pris note avec satisfaction des déclarations des représentants de plusieurs de ces gouvernements et organisations, qui ont marqué leur intention de continuer à apporter, voire d'accroître, ces contributions.

Le comité permanent a aussi exprimé sa préoccupation au sujet de l'incidence néfaste que le taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse a sur la capacité de l'OMPI de fournir dans le cadre du programme un appui aux projets financés par le PNUD et a invité le directeur général de l'OMPI à porter cette préoccupation à l'attention du PNUD.

A propos des déclarations de plusieurs délégations de pays arabes, qui ont exprimé l'espoir que le PNUD approuvera bientôt un projet régional sur la propriété industrielle pour ces pays, le représentant du PNUD a déclaré que le PNUD a déjà engagé 500 000 dollars E.-U. pour ce projet et est sur le point d'autoriser l'utilisation immédiate de 100 000 dollars avant que la version définitive du descriptif du projet soit achevée.

S'agissant de la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété industrielle, la plupart des délégations ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés au cours de la période examinée quant à la mise en oeuvre des recommandations émises par le comité permanent à sa onzième session, en mai 1987, notamment du point de vue de la diversification et de la régionalisation du programme de formation.

A cet égard, de nombreuses délégations ont souhaité qu'en plus de la formation traditionnellement assurée aux fonctionnaires des administrations de propriété industrielle, l'on continue d'accorder de plus en plus d'attention aux programmes de formation destinés notamment aux magistrats, aux conseils et agents en propriété industrielle et aux professeurs d'université, ainsi qu'à l'enseignement de la propriété industrielle dans les universités. Il a aussi été spécialement souligné que le système de la propriété industrielle devait être davantage mis à la portée des utilisateurs ou de ceux qui pourraient le devenir, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et que la diffusion des connaissances en matière de propriété industrielle devait être encouragée parmi les personnes chargées d'élaborer et d'appliquer la législation sur la propriété industrielle dans les pays en développement.

S'agissant de la diversification des domaines couverts par le programme de formation, il a été souhaité qu'une attention grandissante continue d'être attachée à la formation dans des domaines spécialisés tels que l'information et la documentation en matière de brevets, le transfert de techniques brevetées, la rédaction des brevets et les fonctions d'agent de brevets.

Enfin, il a été pris note avec satisfaction des efforts déployés par le Bureau international pour organiser davantage de cours de formation dans les pays en développement eux-mêmes et pour continuer à améliorer l'information sur les possibilités de formation disponibles.

De nombreuses délégations ont souligné le rôle important que joue l'activité inventive dans le développement technique et économique d'un pays et le comité permanent a exprimé sa satisfaction devant les activités que le Bureau international mène dans le cadre de son programme de promotion de l'activité inventive et innovatrice, et l'a invité à poursuivre ce programme.

Une attention particulière a été accordée au programme de médailles de l'OMPI, à l'intérêt d'aider les pays en développement à organiser des expositions d'inventions et des concours d'inventeurs en tant que moyen de rehausser l'image des inventeurs nationaux dans l'opinion publique, et à la nécessité, pour le Bureau international, de poursuivre ses activités visant à contribuer à la création d'associations nationales ou régionales d'inventeurs dans les pays en développement.

En ce qui concerne la coopération entre pays en développement, plusieurs délégations ont appelé l'attention sur diverses formes que revêt la coopération

technique entre pays en développement dans le cadre du Programme permanent; elles ont mentionné en particulier à cet égard les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays en développement et les avantages de la mise en commun des ressources grâce à une coopération régionale ou sous-régionale. Il a aussi été estimé qu'il conviendrait d'avoir encore davantage recours à des experts et à des conférenciers de pays en développement.

Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'elles attachent aux activités de l'OMPI en matière de coopération pour le développement dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de brevets et ont exprimé leur satisfaction devant la façon dont ces activités progressent.

Ainsi qu'il l'avait décidé à sa onzième session (mai 1987), le comité permanent a consacré une journée de sa douzième session à l'examen de questions touchant à l'information et à la documentation en matière de brevets dans le cadre du «Symposium sur l'information et la documentation en matière de brevets: perspectives et réalités». Les exposés ont été présentés par des conférenciers du Brésil, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'ARIPO ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. A la lumière des débats qui ont eu lieu dans le cadre du symposium, le comité permanent a prié le Bureau international de réaliser une étude sur les meilleures solutions qui s'offrent sur le plan technique et économique pour les activités d'information en matière de brevets dans les pays en développement, compte tenu de l'évolution actuelle et probable des techniques de traitement électronique des données. Ces solutions devront être adaptées aux besoins et aux possibilités financières de chaque pays et l'accent devra être mis sur la mise à jour constante des systèmes d'information en matière de brevets, compte tenu de l'évolution des techniques et des besoins. Le Bureau international a déclaré qu'il effectuerait cette étude, dans la limite des ressources disponibles.

Répondant à l'invitation du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI), le comité permanent a aussi convenu de la priorité de certaines tâches d'une importance particulière pour les pays en développement inscrites au programme de travail du PCIPI, sous réserve, en ce qui concerne l'une de ces tâches, de la réalisation d'une enquête visant à déterminer dans quelle mesure les pays en développement utilisent effectivement le *Journal of Patent Associated Literature* (JOPAL).

IV. Organes directeurs

Assemblée et Comité des directeurs de l'Union de Madrid

En avril, l'Assemblée et le Comité des directeurs de l'Union de Madrid pour l'enregistrement international

des marques se sont réunis en session extraordinaire. Les 23 Etats suivants étaient représentés: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Bulgarie, Egypte, Espagne, France, Hongrie, Italie, Maroc, Mongolie, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Soudan, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Vietnam, Yougoslavie. Le Danemark a participé en qualité d'observateur. Ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs des représentants d'une organisation intergouvernementale (BBM) et de huit organisations non gouvernementales (Association Benelux des conseils en marques et modèles (BMM), Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (ECTA), Association française des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM), AIPPI, CCI, *Institute of Trade Mark Agents* (ITMA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI)).

Les délibérations ont eu lieu sur la base du projet de règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, résultant d'un remaniement complet du règlement d'exécution en vigueur (texte du 21 juin 1974, révisé en dernier lieu le 15 décembre 1983) destiné à en améliorer la forme et le contenu.

Après un débat général et un examen règle par règle, l'Assemblée et le Comité des directeurs ont approuvé le projet de règlement d'exécution, sous réserve d'un certain nombre d'amendements. La date d'entrée en vigueur du règlement d'exécution révisé a été fixée au 1^{er} janvier 1989.

Comité de coordination de l'OMPI (session extraordinaire)

En mai, le Comité de coordination a décidé de donner son approbation à la nomination de M. Shahid Alikhan au poste vacant de vice-directeur général. Le comité a aussi donné un avis favorable au directeur général au sujet de l'intention qu'avait ce dernier de nommer M. Carlos A. Fernández-Ballesteros au poste de directeur de la Division des pays en développement (droit d'auteur), avec le grade D.1.

Groupe de travail sur l'article 3.1^{bis} du Statut du personnel

En juin, un groupe de travail qui avait été convoqué par le directeur général conformément à la décision prise par le Comité de coordination de l'OMPI à sa 18^e session ordinaire, en septembre 1987, de constituer un groupe de travail composé de représentants des Etats qui faisaient partie du Comité du budget, s'est réuni à Genève pour examiner l'article 3.1^{bis} du Statut du

personnel («différence de traitement net versé») sous tous ses aspects. Les 11 Etats suivants, membres du Comité du budget de l'OMPI, étaient représentés: Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Cameroun, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique. Le groupe de travail a examiné et discuté à fond de l'article 3.1 *bis* du Statut du personnel, et adopté un rapport devant être soumis au Comité de coordination de l'OMPI à sa session ordinaire de septembre 1988.

Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI

Du 26 septembre au 3 octobre, les organes directeurs de l'OMPI et des Unions qu'elle administre ont tenu leur dix-neuvième série de réunions à Genève. Des délégations de 88 Etats, de 13 organisations intergouvernementales et de 10 organisations internationales non gouvernementales ont participé aux réunions.

Les six organes directeurs suivants se sont réunis en session ordinaire ou extraordinaire:

- Assemblée générale de l'OMPI, dixième session (2^e session extraordinaire);
- Comité de coordination de l'OMPI, vingt-cinquième session (19^e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Paris, treizième session (5^e session extraordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Paris, quinzième session (7^e session extraordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Paris, vingt-quatrième session (24^e session ordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Berne, vingt-neuvième session (19^e session ordinaire).

Les principaux points de l'ordre du jour et les principales décisions concernaient les éléments suivants:

Activités menées du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988. Les organes directeurs ont examiné les rapports relatifs à ces activités et en ont pris note. Dans leurs interventions, toutes les délégations sans exception ont évoqué tout spécialement les activités menées par le Bureau international dans le domaine de la coopération pour le développement en faveur des pays en développement pendant la période en question.

Les délégations des pays en développement qui sont intervenues se sont déclarées satisfaites de l'assistance, dont plusieurs d'entre elles ont fait état en détail, que leurs pays ont reçue de l'OMPI dans le cadre de son programme de coopération pour le développement et qui leur a permis de développer leur système de propriété intellectuelle de façon appropriée. Elles ont en particulier souligné les avantages que leurs pays ont retirés de la mise en valeur des ressources humaines, des conseils fournis en matière de législation, de la création et du renforcement d'institutions, de l'informatisation des procédures administratives, de la fourniture de

documents de brevet et de la réalisation de recherches, ainsi que de l'encouragement de la coopération régionale et sous-régionale. Elles ont exprimé le voeu que le Bureau international poursuive et intensifie ses activités en matière de coopération pour le développement. Elles ont aussi marqué leur satisfaction devant l'appui fourni par les pays — industrialisés et en développement — et organismes donateurs, parmi lesquels figure en particulier le PNUD, et ont demandé que cet appui soit maintenu et renforcé.

Les délégations des pays industrialisés qui sont intervenues ont évoqué l'assistance fournie par ces derniers aux pays en développement par l'intermédiaire de l'OMPI et se sont engagées à continuer de les aider et, lorsque cela sera possible, à accroître l'assistance en question. Celle-ci a notamment revêtu les aspects suivants: formation (en cours d'emploi, dans le cadre de voyages d'étude ou de cours spéciaux dans les pays donateurs), envoi de consultants de l'OMPI en qualité d'experts ou de conférenciers et fourniture de matériel et de documentation.

Plusieurs délégations se sont félicitées des initiatives et des activités du Bureau international en ce qui concerne les questions d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'information en matière de propriété industrielle. Elles ont en particulier évoqué les activités concernant la protection des droits de propriété intellectuelle sur les techniques nouvelles, telles que circuits intégrés, inventions biotechnologiques et radiodiffusion directe par satellite, l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions ainsi que le travail réalisé dans le cadre du PCIPI.

Le directeur général a appelé l'attention des délégations sur l'exposition consacrée spécialement à la propriété intellectuelle et à la paix dans le hall du bâtiment de l'OMPI, organisée conformément au programme de l'exercice biennal en cours.

Questions concernant la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. L'Assemblée de l'Union de Paris a été informée de la tenue, en septembre 1988, de la cinquième Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris. Ont participé à cette réunion dix représentants de chacun des groupes suivants: Groupe des pays en développement, Groupe B (pays industrialisés à économie de marché), Groupe D (pays socialistes industrialisés), ainsi qu'un représentant de la Chine.

Au cours de cette réunion, le Groupe des pays en développement et le Groupe D ont fait des propositions de modifications de l'article premier (concernant la définition de la propriété industrielle), de l'article 5A (concernant les licences obligatoires relatives aux brevets d'invention) et de l'article 5^{quater} (concernant l'importation de produits fabriqués en application d'un procédé breveté dans le pays d'importation) de la Convention de Paris; le Groupe B n'a ni accepté ces propositions ni fait de contre-propositions.

Au cours de la session de l'Assemblée de l'Union de Paris, le Groupe B s'est engagé à faire des contre-propositions. A la suite d'un débat sur les travaux de la cinquième Réunion consultative, l'Assemblée de l'Union de Paris a marqué son accord sur la déclaration suivante :

«Eu égard à l'engagement pris par le Groupe B de communiquer par l'intermédiaire de son porte-parole, d'ici au 15 juin 1989, des contre-propositions écrites relatives aux propositions écrites et verbales faites pour les articles 1^{er}, 5A et 5^{quater} pour ou pendant la cinquième Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris (19-23 septembre 1988), l'Assemblée a décidé que la sixième Réunion consultative se tiendra du 18 au 22 septembre 1989 et que la poursuite des travaux de révision de la Convention de Paris, y compris la question de la poursuite de la conférence diplomatique, sera à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée de l'Union de Paris (25 septembre - 4 octobre 1989).

Il a été entendu que les contre-propositions en question ne devront pas nécessairement avoir l'agrément de la totalité du Groupe B et que leur contenu n'est pas prédéterminé.

Il a aussi été entendu que l'OMPI prendra à sa charge les frais de voyage de 10 participants au maximum du Groupe des pays en développement et d'un participant de la Chine pour la sixième Réunion consultative.»

Création d'un registre international des oeuvres audiovisuelles. Lors des sessions qu'ils ont tenues en septembre 1987, les organes directeurs compétents ont décidé que l'OMPI s'efforcera de créer un registre international des oeuvres audiovisuelles, qu'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité — assurant une valeur de preuve au registre international — sera convoquée au cours de la période biennale 1988-1989 et que le registre sera financièrement autonome; les Etats membres de l'union qui sera créée par le traité n'auront jamais à verser de contributions à cette union.

Dans le mémorandum qu'il a soumis à la session de 1988 de l'Assemblée générale de l'OMPI, le directeur général a indiqué que la conférence diplomatique — dont la tenue avait déjà été décidée en principe lors des sessions de 1987 des organes directeurs — était prévue pour le premier semestre de 1989 et serait précédée, en novembre 1988, d'une réunion d'un comité d'experts chargé de préparer la conférence diplomatique. Le directeur général a aussi rendu compte à l'Assemblée des différentes possibilités envisagées pour le financement initial du registre international, soit au siège de l'OMPI, à Genève, soit, avec l'assistance du Gouvernement autrichien, à Vienne.

L'Assemblée générale a approuvé les propositions du directeur général concernant la convocation de la conférence diplomatique et du comité d'experts et, en ce qui concerne le financement du registre international, a

décidé d'attendre les résultats des discussions en cours entre le directeur général et le Gouvernement autrichien.

Questions relatives au personnel. Le Comité de coordination a donné au directeur général un avis favorable au sujet de son intention de promouvoir M. Rubén Beltrán (ressortissant du Mexique) et M. Daniel Bouchez (ressortissant de la France) au grade D.1 et de nommer M. S. Ramaiah (ressortissant de l'Inde) au poste de directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique. M. Ramaiah est entré en fonction le 1^{er} janvier 1989.

V. Personnel et activités de soutien

Missions. Pendant la période considérée, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions en Autriche, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Hongrie, en Jordanie, à Sri Lanka, en Suisse et en Union soviétique.

Des vice-directeurs généraux se sont rendus en mission dans les pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Jordanie, Royaume-Uni, Union soviétique.

En outre, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Laos, Lesotho, Libéria, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe, Hong Kong.

Bâtiments du siège. En juin, ont démarré les travaux de construction d'un étage supplémentaire (le futur cinquième étage) ainsi que d'autres transformations dans le «bâtiment des BIRPI».

Nations Unies. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs

organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Genève en avril et à New York en octobre, son Comité d'organisation, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) — (opérations) — et son Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) — (finances et budget) et (personnel) — qui se sont réunis à New York en septembre et en juillet, respectivement, ainsi que son équipe spéciale sur la science et la technique au service du développement. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé en mars, à Rome, et en mai, à Montréal, à des réunions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et de son organe auxiliaire (Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA)). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la huitième consultation interinstitutions sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Genève.

En juillet, l'OMPI a été représentée à la deuxième session ordinaire de 1988 du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), à Genève.

En juillet également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la consultation interinstitutions sur les affaires maritimes et à la réunion que le Comité du programme et de la coordination (CPC) du CAC a tenue à Genève.

En août, l'OMPI a été représentée, à New York, à une réunion solennelle organisée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et destinée à célébrer le Jour de la Namibie.

En septembre, un vice-directeur général a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, à New York, au sujet d'une éventuelle Journée internationale des inventeurs et de l'émission possible de timbres spéciaux ayant pour thème la propriété intellectuelle et la paix. S'agissant de l'émission de timbres, il a été convenu que l'examen de la question se poursuivrait au début de 1989. Pour ce qui est de la Journée internationale des inventeurs, il a été décidé d'ajourner toute nouvelle action relative à cette proposition, étant donné la liste déjà longue des projets de journées à propos desquelles l'Assemblée générale des Nations Unies doit encore se prononcer.

En octobre, l'OMPI a été représentée à la réunion organisée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et tenue à New York pour célébrer la Semaine de solidarité avec le peuple de Namibie et son mouvement de libération, la *South West Africa People's Organization* (SWAPO).

En novembre, l'OMPI a été représentée à une réunion spéciale tenue à Genève pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Tokyo, à un cours international de formation organisé conjointement par l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient et l'Agence japonaise pour la coopération internationale.

Sur la demande du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer dans des rapports concernant, notamment, l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'assistance aux Etats de première ligne, l'application de diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud, l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, le rôle des femmes dans la coopération technique entre pays en développement (CTPD), les mesures prises en faveur des pays les moins avancés (PMA), les services d'information de l'OMPI, l'exécution du programme d'action de Vienne (examen de fin de décennie), ainsi que des renseignements concernant les activités dans les domaines scientifiques et techniques nouveaux et en voie d'apparition.

Centre international de calcul (CIC). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du CIC à Paris.

En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion annuelle du CIC à New York.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En avril, mai et septembre, l'OMPI a été représentée aux 34^e et 35^e sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à Genève.

En octobre, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, au Colloque d'entreprises 1988 de la CNUCED consacré au thème suivant: «Le transfert des techniques comme facteur de productivité et de croissance — le point de vue des entreprises».

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à un groupe de travail interinstitutions du PNUD sur l'évaluation.

En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Casablanca, à une réunion intergouvernementale du PNUD sur le quatrième programme régional du PNUD pour les Etats arabes.

En juin et juillet, un vice-directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la 35^e session du Conseil d'administration du PNUD à Genève.

En septembre, un vice-directeur général a eu des entretiens, à New York, avec l'administrateur et d'autres fonctionnaires du PNUD.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion consultative interorganisations convoquée par le PNUD à New York.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En mars, mai, juillet, septembre, octobre et novembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Genève, à des réunions du Groupe de négociation du GATT sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon. Sur l'invitation du Groupe de négociation, le Bureau international a établi un document évoquant les dispositions des conventions internationales existantes qui assurent une protection dans les domaines suivants de la propriété intellectuelle: brevets, droit d'auteur et droits voisins, marques, appellations d'origine et indications géographiques, et dessins et modèles industriels. Ultérieurement, et toujours sur l'invitation du Groupe de négociation, le Bureau international a présenté une étude, sous la forme de trois documents totalisant environ 120 pages, sur l'existence, la portée et la forme des règles ou normes relatives à la protection de la propriété intellectuelle généralement acceptées et appliquées sur le plan international en ce qui concerne chacun des sept sujets suivants: brevets, droit d'auteur, marques, schémas de configuration des circuits intégrés, dessins et modèles industriels, indications géographiques, droits voisins. Cette étude porte sur les normes et règles existantes énoncées dans les traités internationaux ou les directives internationales, sur les activités actuelles de l'OMPI et sur les dispositions et pratiques communes à plusieurs pays en ce qui concerne les aspects suivants: i) objet auquel le droit s'applique ou ne s'applique pas; ii) critères à remplir pour bénéficier de la protection; iii) durée et coût des procédures

d'obtention du droit; iv) portée du droit conféré; v) durée du droit; vi) coût des procédures de maintien du droit; vii) licences obligatoires; viii) procédures destinées à assurer le respect des droits et voies de recours ou sanctions en cas d'atteinte portée à un droit; ix) mécanismes internationaux de règlement des différends. En outre, des renseignements écrits sur les activités de l'OMPI ont été fournis au Groupe de négociation dans des documents établis par le Secrétariat du GATT en consultation avec le Bureau international. D'autres renseignements ont été fournis verbalement et des réponses ont été apportées aux questions soulevées par plusieurs délégations pendant les réunions de ce groupe. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Montréal, à la réunion du Comité des négociations commerciales du GATT, tenue à l'échelon ministériel.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires du PNUE à Nairobi sur des questions d'intérêt commun.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la Décennie mondiale du développement culturel.

En novembre, un vice-directeur général a participé, à Paris, à la septième session du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information.

Études

Le déséquilibre nord-sud en Europe

A. DE ELZABURU*

Le titre audacieux donné aux présentes réflexions est destiné à souligner le déséquilibre qui s'est installé entre le nord prospère et le sud défavorisé dans cette union des pays européens tournée vers l'avenir connue sous le nom de Communauté économique européenne.

Les institutions qui donnent vie à la Communauté sont toutes situées dans le nord de l'Europe: son Parlement, sa Cour de justice, ses organes directeurs. Il y a peut-être des raisons à cela, puisque la nature elle-même semble avoir fait preuve de davantage de générosité envers le nord de quasiment tous les pays d'Europe. Et pourtant, il y a désormais lieu d'adapter cette réalité géopolitique aux considérations de solidarité et de cohésion qui inspirent les réglementations hautement progressistes de la Communauté. Ce sont là les idées qui peuvent et même doivent constituer les fondements de la construction de ce qui reste à édifier en Europe pour assurer une protection créative de la propriété industrielle.

Le nord de l'Europe héberge l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et les locaux de plus en plus impressionnants de l'Office européen des brevets (OEB) (dont l'effectif, en constante progression, dépasse déjà 3 000 personnes) qui sera l'organisme chargé de la délivrance des brevets communautaires. C'est dans le nord de l'Europe que sont parlés l'allemand et l'anglais, les deux langues qui prédominent dans le progrès technique et dans lesquelles près de 95 % des demandes de brevet européen provenant d'autres pays sont déposées et instruites. C'est au nord de l'Europe également qu'appartiennent la plupart des fonctionnaires qui administrent cette grande institution qu'est la propriété industrielle. Tous ces éléments — qui ne constituent cependant pas en réalité la totalité des données du problème car nos réflexions ne sauraient être exhaustives — sont hautement significatifs et, en fait, décisifs pour ceux qui sont conscients de l'importance de la propriété industrielle en tant que valeur immatérielle dans le cadre économique de l'Europe. A l'heure actuelle, l'administration de cette valeur immatérielle procure aux pays favorisés du nord de l'Europe

une pléthore d'avantages de toutes sortes qu'il n'est pas difficile d'identifier et d'évaluer. Londres, Munich, Berlin et La Haye sont particulièrement favorisées en ce qui concerne le contrôle des activités juridiques et techniques résultant de l'accroissement constant du nombre des brevets européens (dont plus de 90 % passent entre leurs mains).

De surcroît, les langues les plus favorisées tendent à devenir les principaux dépositaires de la technologie mondiale, de sorte qu'il devient indispensable d'ouvrir à nouveau une réflexion sur le sujet et de prendre immédiatement les mesures appropriées pour éviter que les pays les moins favorisés des points de vue géographique et linguistique (et notamment leurs petites et moyennes entreprises industrielles) soient privés de la possibilité de suivre, dans leurs propres langues, le progrès constant des techniques.

Les réflexions contenues dans le présent article devraient déjà être claires et acceptables pour ceux auxquels le monde complexe de la propriété industrielle est familier. Elles seront toutefois plus claires encore pour tous, et en particulier pour les autorités européennes qui doivent faire face à tant d'autres difficultés, une fois résumées dans les idées pratiques qui suivent.

Afin d'empêcher que s'aggrave le déséquilibre nord-sud dont l'existence est indéniable, les autorités européennes peuvent et devraient prévoir d'implanter dans le sud de l'Europe les organismes qui administreront les nouveaux systèmes unifiés de protection de la propriété industrielle tels que l'Office communautaire des marques ou d'autres organismes pouvant être créés à l'avenir, par exemple un éventuel office communautaire des dessins et modèles. En ce qui concerne le siège de l'Office communautaire des marques, tout milite en faveur de la désignation de Madrid en tant que solution constructive qui aura pour effet de corriger le déséquilibre nord-sud et le même rééquilibrage en faveur du sud devrait l'emporter dans les futures initiatives d'unification communautaire.

Un autre facteur de déséquilibre est le problème linguistique, qui est à l'origine de la discrimination observée dans l'énorme masse d'information technique que contiennent les brevets (on a calculé qu'environ 60 000 demandes de brevet européen seront déposées à l'Office européen des brevets en 1989).

* Président honoraire de la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) et membre honoraire de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI).

Il ne fait pas de doute qu'il sera indispensable, pour empêcher l'aggravation du déséquilibre actuel entre les divers pays de la Communauté dans le domaine de l'information technique, que l'information contenue dans les futurs brevets communautaires soit diffusée dans toutes les langues de la Communauté.

Il est aussi évident que l'absolue fidélité de la traduction des brevets communautaires à l'original sera essentielle, non seulement pour le titulaire du brevet mais aussi pour les tiers qui doivent le respecter, car il y a là une question d'intérêt public.

On ne peut ici que citer littéralement les paroles de M. Bogsch, directeur général de l'OMPI, qui déclarait avec bon sens au Congrès mondial de la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) tenu à Cannes en juin 1988:

« Le rôle de traducteur que l'agent de brevets est appelé à jouer ne peut être valablement tenu que par un agent de brevets ou un mandataire en brevets qualifié car la traduction doit être faite et vérifiée par quelqu'un qui comprend parfaitement l'invention et qui ne traduit pas pour ainsi dire mécaniquement des mots mais s'assure bien que les implications techniques et juridiques de chaque terme de la traduction sont les mêmes que dans l'original. »

Les deux principes énoncés plus haut — diffusion technique dans toutes les langues de la Communauté et qualification des professionnels pour établir des traductions exactes — font partie d'un courant d'opinion qui est en train de s'affirmer en Europe et selon lequel il est nécessaire que le texte final de la Convention sur le brevet communautaire comporte une disposition

exigeant que soit déposée, dans un délai péremptoire, une traduction (dans l'une des langues officielles de chacun des Etats signataires) établie par un professionnel local qualifié. Une telle disposition non seulement serait la meilleure sauvegarde du mécanisme assurant à l'information technique un niveau équivalent dans tous les pays de la Communauté, information technique qui est à la base des travaux d'étude et de réalisation des industries locales, mais encore apporterait un correctif indispensable et urgent au déséquilibre inquiétant que la Convention sur le brevet européen a provoqué dans la profession et qui aboutit à favoriser anormalement trois pays tandis que neuf sont désavantagés. Cette situation est grave, non pas tant en relation avec les intérêts, quelque respectables qu'ils puissent être, d'un groupe de professionnels qualifiés, mais surtout parce qu'elle risque de conduire à la disparition graduelle mais inéluctable de professionnels qui sont essentiels — et ils l'ont prouvé — à l'équilibre de l'activité industrielle. Cette anomalie a été dénoncée publiquement par une personne aussi éloignée d'intérêts de groupe que l'est le président actuel de l'Office européen des brevets, M. Braendli.

Les réflexions qui précèdent veulent être un plaidoyer constructif mais néanmoins chargé d'anxiété adressé aux bâtisseurs d'une Europe unie, étant donné que les futures décisions communautaires exerceront une influence décisive sur le cours des mesures qui seront prises pour corriger le déséquilibre actuel nord-sud dans ce secteur vital des valeurs immatérielles que constitue la propriété industrielle.

La protection des procédés et produits biotechnologiques modernes au titre de la propriété industrielle

E. HÄUSSER*

1. En l'état actuel du droit, quelles innovations de la biotechnologie, et en particulier du génie génétique, concernant les plantes, les animaux, les micro-organismes, les gènes et produits dérivés ainsi que les procédés d'obtention correspondants peuvent être brevetées et lesquelles, en ce qui concerne les plantes, peuvent bénéficier du système de protection des obtentions végétales ? Quelles sont les innovations qui ne peuvent bénéficier de cette protection ?

Dans son texte en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1981, la Loi sur les brevets¹ exclut la délivrance de brevets pour les inventions concernant la matière vivante qui sont expressément mentionnées à ses articles 2.2^o et 5.2). Conformément à ces dispositions, aucun brevet n'est délivré pour :

- les variétés végétales qui appartiennent à une espèce figurant dans la liste des espèces annexée à la Loi sur la protection des variétés végétales,
- les races animales,
- les procédés essentiellement biologiques d'obtention de végétaux ou d'animaux,
- les méthodes de traitement chirurgical ou thérapeutique du corps humain ou animal,
- les méthodes de diagnostic appliquées au corps humain ou animal.

Si les variétés végétales qui appartiennent à une espèce figurant dans la liste des espèces annexée à la Loi sur la protection des variétés végétales peuvent, en lieu et place d'une protection par brevet, bénéficier d'une protection au titre du droit de l'obtenteur institué par cette dernière loi, dans le cas des autres catégories énumérées ci-dessus aucun titre de propriété industrielle ne peut généralement être obtenu, que ce soit dans le cadre du droit des brevets ou dans celui d'autres dispositions légales.

Les catégories d'objets indiquées ci-après peuvent être protégées par brevet en République fédérale d'Allemagne, soit parce qu'elles ne figurent pas dans les exceptions à la brevetabilité, soit parce qu'elles en sont expressément exclues.

a) Domaine végétal :

— Les variétés végétales qui appartiennent à une espèce ne figurant pas dans la liste des espèces annexée à la Loi sur la protection des variétés végétales,

— les plantes qui ne présentent pas les caractères spécifiques d'une variété végétale (par exemple parce que leurs caractères n'intéressent qu'une plante de la variété végétale ou parce qu'ils sont caractéristiques de plusieurs variétés végétales),

- les parties de plantes,
- les cultures de tissus végétaux,
- les lignées de cellules et cellules végétales,
- les procédés essentiellement non biologiques (relevant par exemple du génie génétique) de création de nouvelles plantes,
- les produits obtenus à l'aide de ces procédés essentiellement non biologiques.

b) Domaine animal :

- Les procédés essentiellement non biologiques (relevant par exemple du génie génétique) d'obtention d'animaux,
- les produits obtenus à l'aide de ces procédés (par exemple cellules ou lignées cellulaires animales, mais aussi animaux présentant des caractères qui ne sont pas spécifiques d'une race donnée).

c) Domaine microbiologique :

Les inventions du domaine de la microbiologie peuvent généralement être protégées par brevet (deuxième phrase du point 2^o de l'article 2 de la Loi sur les brevets).

Au sens de l'article 2.2^o, deuxième phrase, de la Loi sur les brevets, le domaine de la microbiologie englobe l'ensemble du matériel vivant inférieur aux catégories « plante » ou « animal ».

Peuvent être notamment protégés par brevet :

- les micro-organismes,
- les plasmides,
- les virus,
- les gènes,
- les produits obtenus à l'aide de l'un des matériels précités,
- les procédés microbiologiques.

Quelles innovations de cette nature peuvent être protégées selon la Convention sur le brevet européen ?

La Convention sur le brevet européen (CBE)² prévoit pour la matière vivante les possibilités de protection et les exclusions indiquées ci-après :

* Président de l'Office allemand des brevets.

¹ Voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D' — Texte 2-002.

² Voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, TRAITES MULTILATERAUX — Textes 2-008 et 2-009.

a) *Domaine végétal:*

La CBE exclut purement et simplement les variétés végétales de la protection par brevet (article 53.b) de la CBE).

Par ailleurs, en ce qui concerne les matières végétales susceptibles d'être protégées, il n'existe pas de différence par rapport à la situation juridique en vigueur en République fédérale d'Allemagne.

b) *Domaine animal:*

La CBE ne fait apparaître aucune différence par rapport à la situation juridique en vigueur en République fédérale d'Allemagne.

c) *Domaine microbiologique:*

Selon la CBE, les inventions du domaine de la microbiologie peuvent être protégées par brevet de la même manière qu'en droit allemand (seconde partie de l'article 53.b) de la CBE).

2. Serait-il utile d'étendre la réglementation du droit des brevets ou du système de protection des obtentions végétales aux innovations de la biotechnologie, et en particulier du génie génétique ?

La question de l'utilité d'étendre la portée du système des brevets ou du droit de l'obtenteur, ou des deux, aux procédés biotechnologiques modernes s'adresse, il est vrai, en premier lieu aux inventeurs et aux entreprises dont les activités ont trait au domaine de la biotechnologie.

Sans vouloir préjuger de l'avis que les inventeurs et les entreprises en question pourront manifester à cet égard, je crois pouvoir affirmer la nécessité de principe d'étendre la protection par brevet à des domaines techniques qui en étaient jusque-là exclus — ne serait-ce qu'en raison des possibilités techniques, fortement renforcées au cours des dernières années, auxquelles la recherche biotechnologique peut faire appel.

a) *L'extension de la protection par brevet aux nouvelles variétés végétales et races animales s'impose-t-elle?*

Les possibilités techniques nettement étendues, déjà évoquées plus haut, qui permettent d'obtenir de nouvelles formes de matière vivante et de les décrire donnent à penser que les inventeurs qui utilisent ces méthodes peuvent ressentir le besoin de faire breveter des variétés végétales et des races animales obtenues par génie génétique.

L'exclusion, décidée autrefois, des variétés végétales de la protection par brevet et la création d'un nouveau système de protection juridique, à savoir celui du droit

de l'obtenteur, étaient justifiées — tout comme l'exclusion des races animales de la protection par brevet — dans une grande mesure par le fait que, régulièrement, les conditions de brevetabilité, et en particulier celle qui prévoit l'obligation d'indiquer un moyen reproductible d'obtention, ne pouvaient être réunies. Or, pour les nouvelles variétés végétales et races animales obtenues par génie génétique, c'est-à-dire essentiellement par des moyens techniques, les conditions de brevetabilité ne posent plus des difficultés du même ordre. Une raison importante qui militait pour l'exclusion des variétés végétales et des races animales de la protection par brevet et — en ce qui concerne les variétés végétales — pour l'introduction partielle d'un système de protection des obtentions végétales, a donc disparu.

Etant donné que les obtenteurs de plantes et d'animaux qui recourent aux méthodes du génie génétique sont désormais de plus en plus aptes à remplir les conditions de brevetabilité prévues par la Loi sur les brevets, j'estime qu'il est nécessaire de réfléchir à la suppression, ou du moins à la modification, des dispositions d'exclusion énoncées aux articles 2.2°, première phrase, et 5.2) de cette loi.

Les Etats-Unis d'Amérique ont déjà fait un grand pas dans cette direction en ouvrant, au printemps de l'année 1987, la possibilité de délivrer des brevets pour des races animales.

Je considère que les scrupules et inquiétudes d'ordre moral que soulève la possibilité de faire breveter des races animales obtenues par génie génétique ne sont pas justifiés car il n'est pas porté atteinte à la disponibilité des races animales présentes dans la nature. De même, les réserves parfois formulées par l'opinion publique, selon lesquelles l'instauration d'une protection par brevet pour les races animales équivaldrait à un premier pas vers l'encouragement de méthodes et de résultats moralement douteux, ne me semblent pas résister à l'analyse. La Loi sur les brevets prévoit que, pour toute demande de brevet, les pièces de celle-ci — c'est-à-dire l'invention elle-même — doivent être mises à l'inspection publique 18 mois après la date de dépôt de la première demande, ce qui non seulement contribue à augmenter rapidement le volume des connaissances techniques générales publiées, mais offre aussi aux médias et aux autorités de surveillance de l'Etat une possibilité supplémentaire de contrôler la recherche en génie génétique. Il devrait donc être de l'intérêt de ceux qui souhaitent un contrôle aussi étendu que possible dans le domaine du génie génétique que les possibilités de la protection par brevet soient très largement ouvertes dans ce domaine.

Pour les raisons indiquées, mais aussi parce que, dans le domaine du génie génétique, les travaux d'étude et de réalisation («R-D») exigent des investissements financiers élevés, je suis favorable à ce que l'on ouvre à l'avenir la possibilité de protéger par brevet les variétés végétales et les races animales obtenues par des méthodes biotechnologiques modernes.

b) *L'élaboration de nouveaux critères pour la distinction entre les «procédés essentiellement biologiques» et les «procédés microbiologiques» s'impose-t-elle dans le droit des brevets ?*

L'Office allemand des brevets ne voit pas la nécessité de définir dans la loi une délimitation entre les «procédés essentiellement biologiques» et les «procédés microbiologiques», indépendamment d'ailleurs de la question de savoir si une délimitation suffisamment précise peut être élaborée. Cette délimitation devrait continuer à être déterminée dans chaque cas particulier, et donc par la jurisprudence qui a déjà élaboré des critères utilisables à cette fin. Une délimitation plus détaillée que par le passé, par exemple grâce à l'énumération de procédés biologiques d'une part et de procédés microbiologiques d'autre part, risquerait d'être rapidement dépassée du fait des progrès vertigineux accomplis dans la mise au point de nouveaux procédés.

Au lieu de chercher à mieux délimiter les deux catégories de procédés, il apparaît souhaitable, compte tenu des avantages déjà indiqués qu'apporterait la protection par brevet — diffusion précoce des connaissances techniques et création d'une nouvelle possibilité de contrôle —, d'admettre aussi à l'avenir la protection par brevet des «procédés essentiellement biologiques».

c) *Quels obstacles s'opposeraient à la délivrance de brevets pour les procédés biotechnologiques modernes (par exemple les procédés du génie génétique, les techniques de culture cellulaire et les techniques de création d'hybridomes) ainsi que pour les résultats de la recherche microbiologique (par exemple les lignées cellulaires, les anticorps monoclonaux, les plasmides et les gènes) ?*

Les procédés et produits biotechnologiques modernes ne posent, pour la délivrance d'un brevet, aucun problème qui ne puisse se rencontrer aussi dans tel ou tel cas particulier relevant d'autres domaines techniques. La panoplie ancienne et éprouvée du droit des brevets semble être adaptée sans réserve à l'octroi, dans un délai approprié, aux inventeurs et aux entreprises qui travaillent dans le domaine des procédés biotechnologiques modernes, d'une protection appropriée des résultats de leurs travaux de recherche.

d) *Le dépôt de micro-organismes et d'autres types de matériel végétal et animal visant à garantir la reproductibilité des inventions biotechnologiques est-il une source de difficultés ?*

A la connaissance de l'Office allemand des brevets, le dépôt de micro-organismes, qui est pratiqué depuis longtemps par les déposants, ne soulève pas de difficultés.

On peut aussi déposer du matériel végétal sans difficulté sous forme de semences ou de tissus de cal. Pour le matériel animal, il semble que le dépôt puisse se faire par exemple sous forme de cellules d'hybridomes.

Il apparaît toutefois urgent d'empêcher l'utilisation abusive d'un micro-organisme déposé et d'adopter à cet effet, par voie législative, une réglementation qui supprimerait l'obligation (existant actuellement) de remettre des échantillons à tout requérant même avant la délivrance du brevet, mais qui disposerait que cette remise ne peut être effectuée, sur demande du déposant, qu'à un expert neutre («solution de l'expert» prévue aux alinéas 4) et 5) de la règle 28 du règlement d'exécution de la CBE).

Est-il nécessaire de déposer des micro-organismes, des cellules ou des composants de cellules comportant des marqueurs génétiques ?

Conformément à l'avis exposé par le Tribunal fédéral des brevets dans la décision «*Lactobacillus bavaricus*», que l'Office allemand des brevets a fait sien, il n'est pas nécessaire de déposer des micro-organismes et des cellules marqués génétiquement tant que ces micro-organismes et ces cellules peuvent être obtenus de façon reproductible.

Quels risques peut présenter la libre remise de micro-organismes ? Y a-t-il là matière à réglementation ?

La Loi sur les brevets ouvre actuellement l'accès au micro-organisme déposé à tous les tiers à compter de la date de mise à l'inspection publique de la demande de brevet correspondante. A partir de cette date, l'autorité de dépôt doit en principe remettre des échantillons du micro-organisme en question à tout tiers qui en fait la demande. Il en est ainsi également des échantillons de micro-organismes pathogènes dans la mesure où des dispositions sanitaires ne s'y opposent pas. Il y a là effectivement un risque pour la sécurité. En particulier, on ne peut pas exclure qu'une personne peu au fait des dispositions de sécurité, à qui un échantillon a été remis, laisse s'échapper un micro-organisme par inadvertance.

Pour réduire ce risque on pourrait envisager une mesure législative qui consisterait à limiter la remise d'échantillons, du moins en ce qui concerne les micro-organismes potentiellement dangereux, à des spécialistes experts en la matière et connaissant bien les dispositions de sécurité applicables. Une réglementation de ce type permettrait d'assurer un accès restreint à ces micro-organismes tout en excluant dans une large mesure le risque qu'ils ne soient mis en liberté. On répondrait ainsi tant au besoin de sécurité qu'au besoin d'information et de contrôle, qui sont de l'intérêt général. D'un autre côté, on éviterait aussi les inconvénients que pourrait représenter pour l'inventeur l'introduction de prescriptions de secret.

- e) *Les possibilités de dépôt offertes en République fédérale d'Allemagne suffisent-elles pour les produits nouveaux résultant de la recherche microbiologique (par exemple les cellules d'hybridomes ou l'ADNr)?*

En principe on peut considérer que les possibilités de dépôt offertes en République fédérale d'Allemagne sont suffisantes. A la connaissance de l'Office allemand des brevets, seul le dépôt d'organismes fortement pathogènes soulève parfois des problèmes, car ces organismes ne sont pas toujours acceptés par les autorités de dépôt existant en République fédérale d'Allemagne mais ne peuvent, en raison de considérations sanitaires, être envoyés à des autorités de dépôt étrangères.

3. **Peut-on recommander de modifier le système existant de protection de la propriété industrielle pour l'adapter aux exigences nouvelles de la biotechnologie moderne ? Doit-on être favorable à des modifications fondamentales ?**

En ce qui concerne les conditions générales de la brevetabilité, les dispositions de la Loi sur les brevets ont fait leurs preuves également à l'égard des procédés et produits biotechnologiques. En principe, aucune modification ne s'impose dans ce contexte. Seules les considérations de sécurité déjà évoquées au sujet de la remise à des tiers d'échantillons des micro-organismes déposés conduisent à proposer une réglementation limitant le cercle des personnes auxquelles des micro-organismes potentiellement dangereux devraient pouvoir être remis.

En ce qui concerne la durée et la portée des brevets délivrés pour des inventions biotechnologiques, l'Office allemand des brevets n'a connaissance d'aucun problème susceptible de justifier des propositions de modification.

Une modification fondamentale du droit des brevets apparaît cependant nécessaire dans la mesure où les variétés végétales et les races animales obtenues par des procédés biotechnologiques devraient aussi, à l'avenir, pouvoir être protégées par brevet. De même devrait-on offrir la possibilité de protéger par brevet les procédés biologiques d'obtention de matière vivante. Etant donné le grand nombre de raisons qui militent en faveur de cette extension de la protection par brevet, je me permets de renvoyer aux réponses que j'ai données à la question 2.

- a) *En particulier, convient-il de maintenir ou d'abandonner la différenciation que fait apparaître la nature fondamentale des systèmes de protection, y compris en ce qui concerne la portée de la protection et l'interdiction d'une double protection ?*

La portée de la protection définie de façon générale par la Loi sur les brevets devrait être maintenue aussi pour les brevets relatifs à des procédés et des produits

biotechnologiques. Aucune raison objective ne semble exister pour limiter la portée de la protection conférée par ces brevets. On ne peut donc pas justifier non plus que les inventeurs et les entreprises travaillant dans le domaine de la biotechnologie moderne bénéficient de moins de droits que les personnes qui travaillent dans d'autres domaines. Pour les mêmes raisons, j'estime qu'il est également nécessaire d'offrir la possibilité aux inventeurs qui sont en mesure de remplir les conditions particulières de la brevetabilité, et qui souhaitent le faire, de décider eux-mêmes quelle voie leur semble la plus appropriée pour obtenir la meilleure protection pour toutes les inventions concernant la matière vivante à l'exception de l'homme.

- b) *Serait-il souhaitable d'étendre le système de protection des variétés végétales ou le droit des brevets aux races animales ? Ou convient-il de créer un système de protection particulier pour la protection des nouvelles races animales ?*

Il ressort de l'expérience acquise avec la délivrance de brevets pour des plantes et des micro-organismes que le droit des brevets en vigueur convient en général pour la protection de la matière vivante, qu'il s'agisse des conditions de la brevetabilité ou de la portée de la protection. J'estime donc qu'il est possible et souhaitable d'étendre le droit des brevets aux races animales.

Indépendamment du fait que, dans le domaine des obtentions animales aussi, les méthodes du génie génétique, c'est-à-dire des méthodes techniques, s'imposent de plus en plus et devraient représenter à l'avenir la majorité des inventions, la possibilité de breveter les races animales assurerait aux milieux spécialisés et au public une information régulière sur les procédés utilisés dans ce domaine particulièrement controversé du point de vue de l'éthique et sur les résultats de leur mise en oeuvre. Il n'en est pas de même du système de protection des variétés végétales, qui ne propose ni la publication des produits faisant l'objet des demandes de protection ni celle des procédés ayant servi à leur obtention.

De même, il n'apparaît pas judicieux de créer un système de protection distinct pour les résultats des procédés d'obtention d'animaux tant que les obtenteurs d'animaux ne présentent pas des arguments convainquants susceptibles de militer contre une extension du système éprouvé du droit des brevets.

4. **Des demandes de brevet ont-elles déjà été déposées pour des procédés d'analyse de génomes, qu'il s'agisse de génomes humains ou animaux ?**

L'Office allemand des brevets n'a encore jamais été saisi d'une demande de protection d'un procédé visant l'analyse de génomes humains ou animaux.

Est-ce que les procédés de ce type présentent des points communs avec les méthodes de diagnostic visées à l'article 5.2) de la Loi sur les brevets, même s'ils ne sont pas directement «appliqués au corps» ?

L'analyse des génomes présente des points communs avec les méthodes de diagnostic visées à l'article 5.2) de la Loi sur les brevets dans la mesure où elle se fonde sur une partie, prélevée il est vrai, du corps humain. Cela suffit-il pour classer l'analyse des génomes parmi les méthodes de diagnostic appliquées au corps humain ou animal ? La question n'a été tranchée jusqu'à présent ni par la jurisprudence, ni dans la pratique. Selon Bruchhausen, les méthodes de diagnostic qui sont appliquées hors du corps humain, par exemple à des liquides extraits du corps tels que le sang ou l'urine, ou à des échantillons de tissu, n'ont pas été définies comme des inventions non susceptibles d'application industrielle. Dans une décision rendue en 1924, l'Office des brevets a aussi confirmé la possibilité d'application industrielle d'une «méthode de diagnostic des tumeurs malignes», pour laquelle le protocole est appliqué hors du corps humain après prélèvement de sang, parce que cette méthode présente les caractéristiques d'un procédé de chimie analytique qui peut être mis en oeuvre dans une entreprise commerciale, à savoir dans des laboratoires d'examen médico-technique³. Compte tenu des critères qui viennent d'être exposés, les procédés d'analyse des génomes ne seront probablement pas considérés par

l'Office allemand des brevets comme des «méthodes de diagnostic appliquées au corps humain ou animal».

Est-ce qu'il pourrait en résulter des problèmes pour les méthodes thérapeutiques ou des problèmes d'ordre éthique ?

Pour les méthodes thérapeutiques, il ne devrait pas y avoir de problème. La disponibilité constante des procédés d'analyse des génomes semble garantie. Indépendamment du fait que l'inventeur ou l'entreprise qui obtient un brevet pour un procédé d'analyse des génomes est généralement intéressé au premier chef par une commercialisation aussi étendue que possible ou par une concession de licences pour couvrir les dépenses engagées dans la mise au point du procédé, le droit des brevets prévoit aussi, à titre de dernier recours en quelque sorte, la concession de licences obligatoires pour des considérations d'intérêt général (article 24 de la Loi sur les brevets).

On ne saurait dire avec certitude si des problèmes d'ordre éthique seront soulevés par la délivrance de brevets pour des procédés d'analyse des génomes. Toutefois, si la nature du procédé d'analyse des génomes faisant l'objet d'une demande de brevet devait soulever des problèmes éthiques, il serait possible, dans les cas graves, d'y répondre efficacement par l'application des dispositions de l'article 2.1° de la Loi sur les brevets qui prévoit qu'aucun brevet n'est délivré pour des inventions dont la publication ou la mise en oeuvre serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes moeurs.

³ Voir Benkard, *Patentgesetz/Gebrauchsmustergesetz*, 7^e édition, 1981, article 5 de la Loi sur les brevets, note marginale 12.

Nouvelles diverses

ÉQUATEUR

*Directeur national
de la propriété industrielle*

Nous apprenons que M. Carlos Helou Cevallos a été nommé Directeur national de la propriété industrielle.

GRENADE

«Registrar, Ministry of Legal Affairs»

Nous apprenons que M. Christian St. Louis a été nommé *Registrar, Ministry of Legal Affairs*.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

*«Director del Registro de Propiedad
Industrial y Comercio»*

Nous apprenons que M. Nelson Acosta Figueroa a été nommé *Director del Registro de Propiedad Industrial y Comercio*.

Réunions de l'OMPI

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

- 8-26 mai (Washington) **Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés**
 La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un traité sur la protection des schémas de configuration des circuits intégrés.
Invitations: Etats membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne, et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
- 29 mai - 2 juin (Genève) **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (treizième session)**
 Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (mai 1988) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
Invitations: Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 12-28 juin (Madrid) **Conférence diplomatique pour la conclusion d'un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**
 La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
Invitations: Etats membres de l'Union de Madrid ainsi que le Danemark, la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni et, en qualité d'observateurs, les autres Etats membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 26 juin - 3 juillet (Paris) **Union de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques: Comité exécutif (session extraordinaire) (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)**
 Le comité passera principalement en revue les activités menées et les réunions tenues depuis sa dernière session (juin 1987) en ce qui concerne les questions de fond touchant à la protection du droit d'auteur.
Invitations: Etats membres du Comité exécutif de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, les autres Etats parties à la Convention de Berne ainsi que certaines organisations.
- 5-7 juillet (Genève) **Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion: Comité intergouvernemental (session ordinaire) (convoqué en commun avec le BIT et l'Unesco)**
 Le comité examinera l'état de la protection internationale des droits voisins en vertu de la Convention de Rome.
Invitations: Etats membres du Comité intergouvernemental et, en qualité d'observateurs, les autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 25 septembre - 4 octobre (Genève) **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingtième série de réunions)**
 Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires.
 Lors des sessions de 1989, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1988 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1990-1991.
Invitations: Etats membres de l'OMPI et des unions et, en qualité d'observateurs, d'autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 26 septembre (Genève) **Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) (deuxième session)**
 Le comité examinera ses principales activités et ses plans d'avenir.
Invitations: Etats et organisations membres du comité et, en qualité d'observateurs, certains autres Etats et organisations.

- 9-13 octobre (Moscou)** **Colloque international sur le rôle de la propriété industrielle dans les accords de coopération économique (organisé en commun avec le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes)**
Le colloque sera consacré aux questions de propriété industrielle qui se posent dans les entreprises communes entre pays industrialisés et pays en développement ayant des systèmes économiques et sociaux différents ainsi que dans d'autres accords de coopération économique, en particulier dans le domaine du transfert de techniques avancées, dans le commerce de produits portant des marques et dans le franchisage de services.
Invitations: Le colloque sera ouvert au public. A l'exception des représentants des gouvernements, les participants devront payer un droit d'inscription.
- 1^{er} et 2 novembre (Beijing)** **Colloque mondial sur le système international des brevets au XXI^e siècle (organisé en commun avec l'Office chinois des brevets)**
Le colloque se composera de trois séances d'une demi-journée, consacrées chacune à l'un des thèmes suivants: l'internationalisation du système des brevets; l'informatisation du système des brevets; la documentation, la recherche et l'examen en matière de brevets.
Invitations: Etats membres de l'OMPI et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI.
- 6-10 novembre (Genève)** **Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (deuxième session)**
Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des oeuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.
Invitations: Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 13-24 novembre (Genève)** **Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (septième session)**
Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.
Invitations: Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

- 16 octobre (Genève)** **Comité consultatif (quarantième session)**
Le comité préparera la vingt-troisième session ordinaire du Conseil.
Invitations: Etats membres de l'UPOV.
- 17 et 18 octobre (Genève)** **Conseil (vingt-troisième session ordinaire)**
Le Conseil examinera le programme et budget pour la période biennale 1990-1991, les rapports des activités de l'UPOV en 1988 et durant les neuf premiers mois de 1989.
Invitations: Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres de l'UPOV ainsi que des organisations intergouvernementales.

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1989

- 4-10 juin (Amsterdam)** Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI): Congrès
- 10-12 juillet (Genève)** Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP): Réunion annuelle
- 5-9 décembre (Munich)** Organisation européenne des brevets (OEB): Conseil d'administration